



CS_2025_03

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 28 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février, à dix heures, se sont réunis, Salle Joséphine Baker du Clion sur Mer à PORNIC, sur convocation adressée le vingt-et-un février deux mille vingt-cinq, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : M. Philippe CADOREL (*pouvoir reçu d'Edith MARGUIN*) ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Yves TAILLANDIER, Pierre LAUDEN, Yoann DORNER et Alain FONTAINE ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Jean-François RICARD et Martin PELÉ ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Mme Christine CHEVALIER, MM. Yves DAUVE, Paul SEZESTRE et Arnel VION ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : MM. Jean-Michel CLAUDE (*pouvoir reçu de Laurent MERCIER*), Jacques PRAUD (*pouvoir reçu de Patrick BUCHET*), Luc LEPICIER et André RAITIERE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de Jean-Michel BRARD*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : MM. Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET, Pascal ÉVAIN et Mme Marie-Line BOUSSEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON (*pouvoir reçu de Jean-Luc GREGOIRE*) ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Patrick BERNIER, Benoît BOULLET, Claude CAUDAL, Yvon JACOB, Thierry RICCI et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Jacques LEGENDRE ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Youssef KAMLI, Joseph LANCREROT, Frédéric LAUNAY (*pouvoir reçu de Jean-Marc JOUNIER*), Denis THIBAUD (*pouvoir reçu de Jean-Guy CORNU*) et Thierry COIGNET

Secrétaire de séance : M. Claude CAUDAL

Titulaires : 58

Quorum : 30

Présents : 34

Votants : 41

Pouvoirs : 7

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Mme Édith MARGUIN (*pouvoir donné à Philippe CADOREL*), MM. Philippe PADIOLEAU et Lionel MUSTIERE ; **ESTUAIRE ET SILLON** : M. Patrick CORBEL ; **RÉGION DE BLAIN** : M. Joël ARIZA ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : M. Jean-Luc GRÉGOIRE (*pouvoir donné à Mickaël DERANGEON*) et Mme Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-Luc BESNIER et Jean-François CHARRIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, M. Patrick BUCHET (*pouvoir donné à Jacques PRAUD*), Laurent MERCIER (*pouvoir donné à Jean-Michel CLAUDE*) et Joël JAMIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. David MOISAN, Didier BROUSSARD et Philippe BIDON ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Cédric BIDON, Luc NORMAND et Jean-Michel BRARD (*pouvoir donné à Frédéric MILLET*) ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Fabrice SANCHEZ ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Guy CORNU (*pouvoir donné à Denis THIBAUD*), Pascal DABIN, Jean-Marc JOUNIER (*pouvoir donné à Frédéric LAUNAY*), Pascal PAILLARD, Bernard BELLANGER, Hervé CREMET, Thierry GRASSINEAU et Vincent YVON.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES 2025

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un rapport doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce rapport est présenté aux membres du Comité Syndical, il présente notamment :

- les orientations budgétaires 2025,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat.

Les membres du comité sont invités à débattre de ces orientations budgétaires 2025.

Au terme du débat d'orientation budgétaire,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1, L.5211-1 et L.2312-1,

Vu le rapport,

Considérant que le budget primitif 2025 sera établi en fonction des éléments examinés lors de ce débat d'orientation budgétaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025 réalisé sur la base du rapport transmis en annexe de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Frédéric MILLET

CS_2025_03

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 21/03/2025

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 21/03/2025

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Année 2025



TABLE DES MATIERES

PREAMBULE :.....	4
CADRE REGLEMENTAIRE	4
1. CONTEXTE, ENJEUX ET STRATEGIE	5
1.1. ELEMENTS DE CONTEXTE.....	5
1.1.1. CONTEXTE NATIONAL : PROJECTION MACROECONOMIQUE 2024-2027.....	5
1.1.2. CONTEXTE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL.....	6
1.1.3. CONTEXTE ATLANTIC'EAU 2024	9
1.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES D'ATLANTIC'EAU (2025-2029).....	11
1.2.1. LA GESTION QUALITATIVE DE L'EAU.....	11
1.2.2. LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU.....	13
1.2.3. LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC RENDU AUX USAGERS	15
1.2.4. EXPERTISE INTERNE	15
2. DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE	16
2.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE.....	16
2.1.1. LA PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2024.....	16
2.1.2. LES CHARGES D'EXPLOITATION DU SERVICE	17
2.1.3. CHARGES PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	20
2.1.4. CHARGES DE PERSONNEL ET EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES	22
2.1.5. SECURITE SANITAIRE : RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	24
2.1.6. PARTICIPATION A L.A. GEO DATA.....	25
2.1.7. AUTRES CHARGES.....	25
2.1.8. ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES (IMPAYES SUR CREANCES D'EAU)	26
2.1.9. EVOLUTION PREVISIONNELLE TOTALE DES DEPENSES D'EXPLOITATION.....	27
2.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE	28
2.2.1. LES PRODUITS D'EXPLOITATION DU SERVICE	28
2.2.2. LES RECETTES COMPLEMENTAIRES.....	30
3. EQUILIBRE BUDGETAIRE.....	30
3.1. COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2024 ET RESULTATS	30

3.1.1.	SECTION D'EXPLOITATION ET SON RESULTAT PROVISoire	30
3.1.2.	SECTION D'INVESTISSEMENT ET SON RESULTAT	31
3.1.3.	RESULTATS CUMULES	32
3.2.	PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2025-2029	32
3.2.1.	RESULTATS ANNUELS D'EXERCICE	32
3.2.2.	RESULTATS D'EXERCICES CUMULES	33
3.2.3.	EQUILIBRE ANNUEL DE LA SECTION DE GESTION	34
3.3.	EPARGNE	34
3.3.1.	DEFINITIONS	34
3.3.2.	RATIOS D'EPARGNE	35
4.	GESTION DE LA DETTE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	35
4.1.	SUIVI DE LA DETTE	35
4.1.1.	ENCOURS DE LA DETTE	35
4.1.2.	CAPACITE DE DESENDETTEMENT	39
5.	L'INVESTISSEMENT	39
5.1.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT STRUCTURANT	39
5.1.1.	ETAT D'ACTIF AU 31/12/2024	40
5.1.2.	LES AIDES A L'INVESTISSEMENT DE L'ETAT ET DE L'AGENCE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	41
5.2.	PROGRAMMATION PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS	42
5.2.1.	LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PRODUCTION	42
5.2.2.	LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT TRANSPORT ET INTERCONNEXIONS	43
5.2.3.	LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DISTRIBUTION	45
5.2.4.	LES AUTRES INVESTISSEMENTS	46
	CONCLUSION	49

PREAMBULE :

CADRE REGLEMENTAIRE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales et des établissements publics. Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le DOB a vocation à éclairer les élus dans les choix budgétaires et financiers qui détermineront les priorités pour les années à venir.

Le rapport d'orientations budgétaires doit comporter :

- ❖ Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en termes de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- ❖ La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programmes,
- ❖ Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Servant de support au débat, le présent rapport d'orientations budgétaires soumis s'articule autour des thématiques suivantes :

- ❖ Orientations budgétaires établies au vu des résultats et portant notamment sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes,
- ❖ Hypothèses d'évolutions retenues en matière tarifaire,
- ❖ Evolution des effectifs et des charges de personnel,
- ❖ Orientations envisagées en matière de programmation d'investissement et des enveloppes affectées,
- ❖ Structure et gestion de la dette contractée et perspectives d'évolution en cours.

Ce rapport fait l'objet d'un débat de l'assemblée délibérante et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Préfecture. Le Rapport d'Orientations Budgétaires est mis en ligne sur le site Internet d'atlantic'eau (article L.2313-1 du CGCT).

1. CONTEXTE, ENJEUX ET STRATEGIE

1.1. ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1.1. CONTEXTE NATIONAL : PROJECTION MACROECONOMIQUE 2024-2027

Selon la note de conjoncture de la Banque de France de décembre 2024, l'économie française parviendrait à sortir progressivement de l'inflation sans récession.

Projection : la banque de France indique une croissance de l'ordre de 1,1% pour l'année 2024, les projections pour les années 2025, 2026 et 2027 affichant respectivement une évolution de 0,9%, 1,3% et 1,3%. Ce rebond pour 2026 serait favorisé par la détente des conditions financières permettant à l'investissement privé de contribuer de nouveau positivement à la croissance. La consommation des ménages progresserait à un rythme plus soutenu, stimulée par une baisse un peu plus marquée du taux d'épargne.

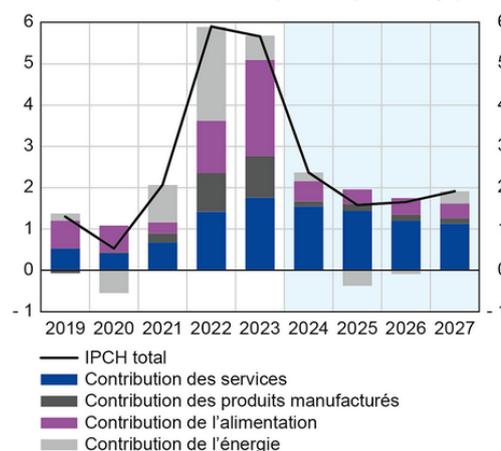
- **L'INFLATION** : l'inflation totale (indice IPCH « Indice des Prix à la Consommation Harmonisé ») s'inscrirait durablement sous le seuil des 2 %, tandis que l'inflation hors énergie et alimentation reculerait plus. Après une moyenne annuelle de 1,7%, en 2024, elle diminuerait légèrement pour s'établir à 1,6% en 2025 et s'expliquerait en particulier par une inflation négative des prix de l'énergie. De son côté, l'inflation sous-jacente (IPCH hors énergie et alimentation) serait plus persistante et s'établirait encore à 2,3 % au dernier trimestre 2024 (elle était à 2,5 % au premier trimestre), les prix des services ralentiraient en effet de manière plus progressive.

En 2025, l'inflation totale reculerait à 1,6% et l'inflation hors énergie et alimentation diminuerait plus lentement à 2,2%.

En 2026 et 2027, l'inflation totale reculerait à respectivement à 1,7% et 1,9% et l'inflation hors énergie et alimentation à 1,9% et 1,8%.

Décomposition de l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé)

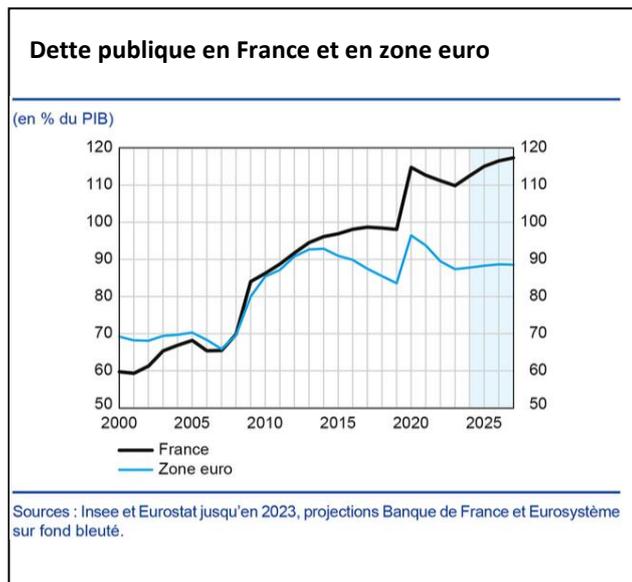
(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

- **Consommation des ménages et investissement des entreprises** : la consommation des ménages redeviendrait le principal moteur de la croissance à partir de 2025, soutenue par les gains de pouvoir d'achat de la masse salariale. En revanche, l'investissement des entreprises continuerait de marquer le pas jusqu'en 2025, avant de repartir en 2026-2027.

- **TAUX D'INTERETS** : huit semaines après sa dernière réunion, la Banque centrale européenne (BCE) a réuni une nouvelle fois son Conseil des gouverneurs le 12 décembre 2024 et a décidé d'une quatrième baisse de ses taux directeurs de l'année. Ainsi, son principal taux directeur, la facilité de dépôt, sera réduit une nouvelle fois de 25 points de base (0,25 point de pourcentage) pour passer à 3% à partir du 18 décembre 2024.



En conclusion : après une activité 2024 qui progresserait, elle devrait poursuivre son évolution. En 2025, la croissance serait davantage tirée par la consommation des ménages, sous l'effet du repli de l'inflation, bénéfique au pouvoir d'achat des salaires, et de la baisse du taux d'épargne. En 2026 et 2027, la croissance bénéficierait également d'une amélioration de l'investissement privé soutenu par les besoins tendanciels d'investissement dans les transitions numérique et énergétique.

Sources : <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-decembre-2024>

1.1.2. CONTEXTE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL

Conjoncture économique :

Au 3ème trimestre 2024, le ralentissement de l'activité économique se poursuit en Pays de la Loire. Le taux de chômage, qui reste le plus bas de France, augmente. Le nombre de demandeurs d'emploi augmente. La diminution du nombre d'intérimaires continue, tout comme celle du recours aux contrats aidés. Le nombre de créations d'entreprises est en baisse et celui des défaillances d'entreprises est à l'inverse en augmentation. Les Plans de Sauvegarde de l'Emploi et Ruptures Conventionnelles Collectives sont en augmentation. Néanmoins, l'emploi salarié se stabilise. Le recours à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation est en augmentation. Le recours à l'activité partielle diminue. Du côté social, le nombre de foyers bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité augmente ce trimestre. Le nombre d'allocataires de l'AAH continue d'augmenter. A l'inverse, le nombre de bénéficiaires de l'ASS poursuit sa baisse.

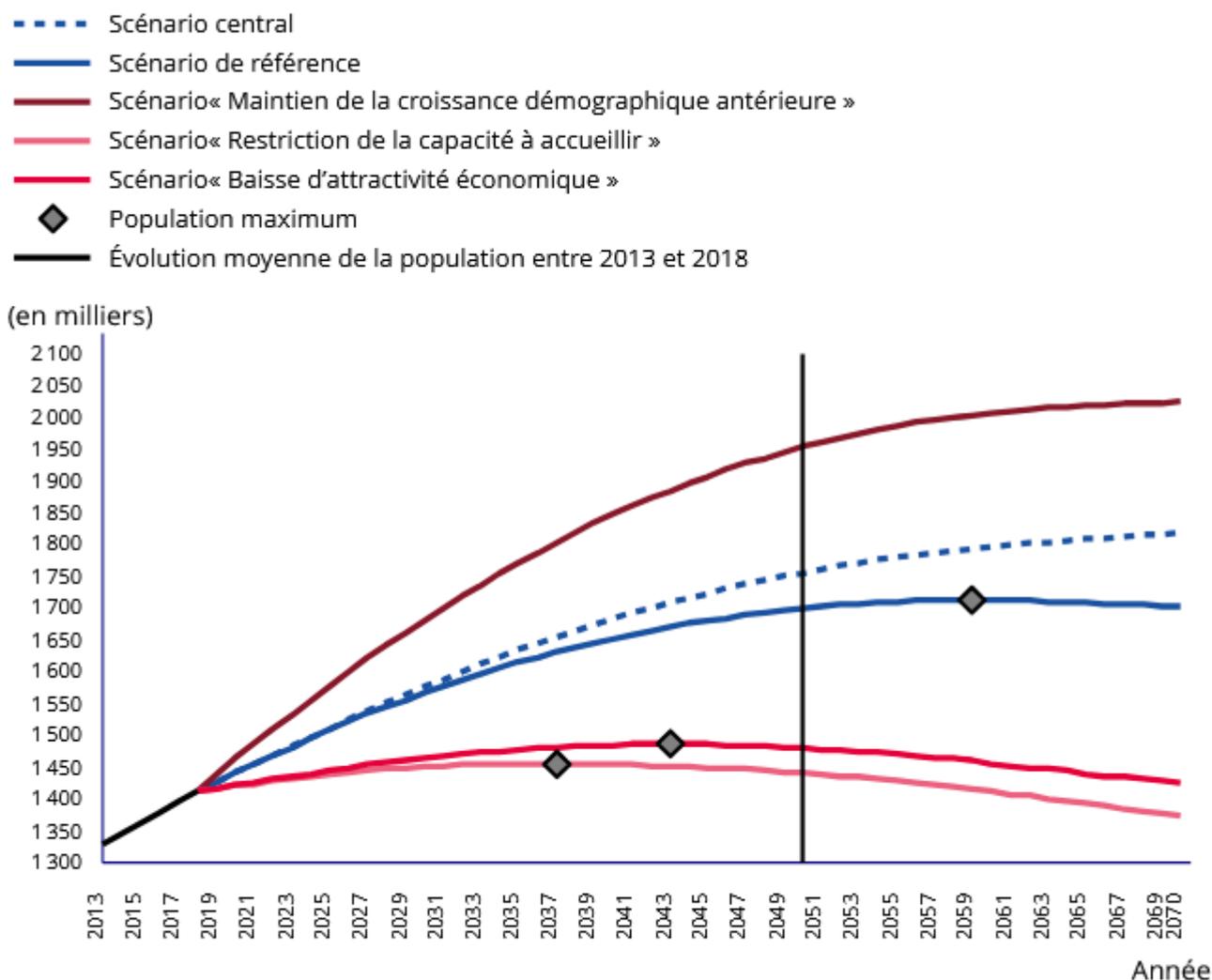
Source : <https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/Bulletin-de-conjoncture>

Conjoncture démographique :

Au 1^{er} janvier 2025, le chiffre de la population légale du département de la Loire-Atlantique s'établit à **1 473 156 habitants** (date de référence statistique : 1^{er} janvier 2022).

Vers une atténuation de la dynamique démographique de la Loire-Atlantique : selon le scénario de référence d'une étude publiée par l'INSEE (*Insee Analyses Pays de la Loire • n° 119 • Octobre 2023*), la population de la Loire-Atlantique atteindrait 1 700 000 habitants en 2050. La croissance proviendrait majoritairement du solde migratoire. Ce dernier deviendrait l'unique moteur de croissance à partir de 2044, date à laquelle le nombre de décès dépasserait le nombre de naissances.

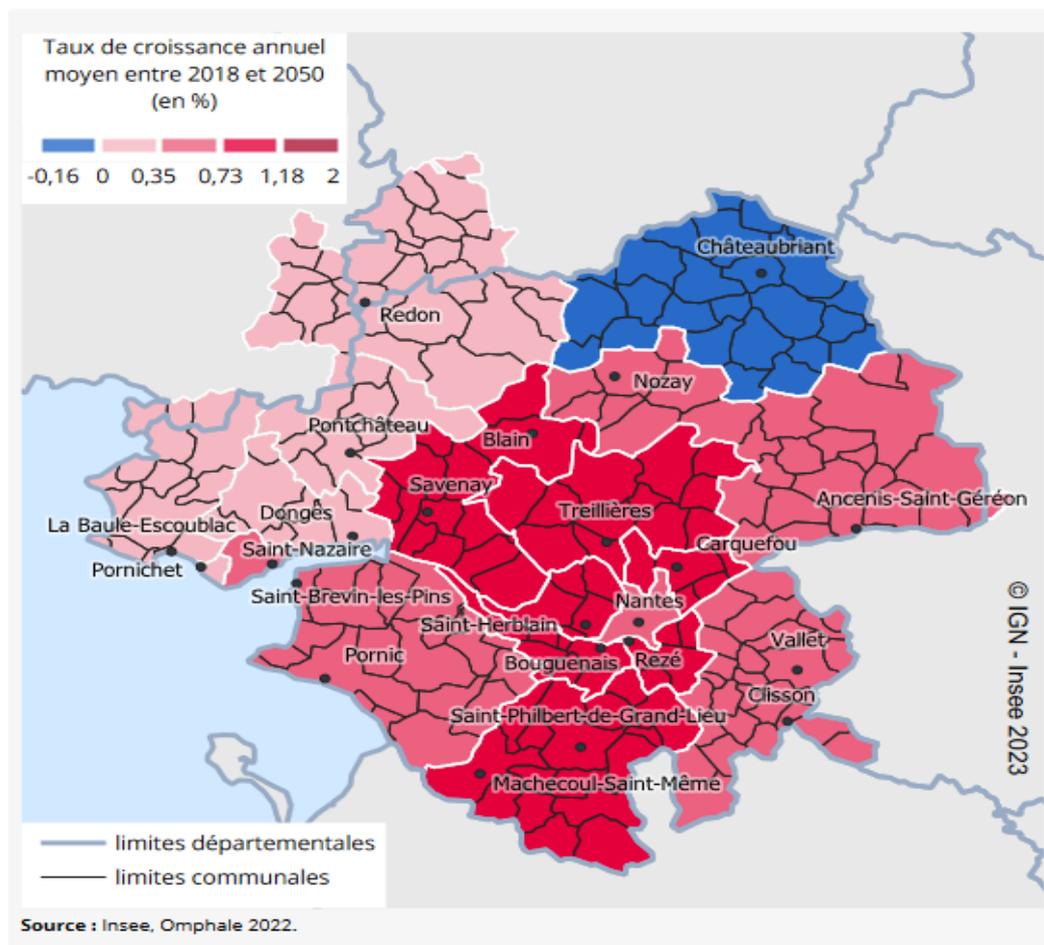
Évolution de la population de la Loire-Atlantique selon différents scénarios



Entre 2018 et 2050, la croissance démographique ralentirait dans toutes les zones du département par rapport à la période 2008-2018. Elle resterait néanmoins plus marquée dans la métropole nantaise (hors Nantes) ainsi que dans les zones incluant Treillières, Savenay et Blain, Machecoul-Saint-Même et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. À l'inverse, la hausse de population serait plus modérée au pourtour nord du département. Le nombre d'habitants diminuerait légèrement chaque année entre 2018 et 2050 dans la zone incluant Châteaubriant. La population départementale cesserait de croître à partir de 2059.

D'autres scénarios envisagés aboutiraient soit à un retournement plus précoce de la croissance démographique, soit à une croissance ininterrompue. Dans tous les scénarios, la population départementale vieillirait.

Croissance démographique - Taux de croissance annuel moyen entre 2018 et 2050 selon le scénario de référence, par zone d'étude :



Sources : https://observatoire.loire-atlantique.fr/44/les-statistiques/population-de-la-loire-atlantique/p1_10364
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7703615#titre-bloc-1>

Concernant l'évolution du nombre d'abonnés d'atlantic'eau, celui-ci a augmenté de 3,6% entre 2018 et 2023, grâce à l'attractivité du territoire d'atlantic'eau et à l'adhésion de la commune de Châteaubriant en 2019. A l'inverse, l'année 2022 a été marquée par le départ de CSMA (-15% d'abonnés par rapport à 2021 sur le territoire Vignoble-Grandlieu).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
REGION D'ANCENIS	24 796	25 109	26 393	26 932	27 252	27 506
CAMPBON / SILLON DE BRETAGNE	26 280	26 704	27 135	27 969	28 447	28 477
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE	16 381	16 662	16 908	17 198	17 380	17 497
GRANDLIEU	27 337	28 079	28 558	29 251	24 784	26 049
REGION DE GUEMENE-PENFAO	8 512	8 615	8 752	8 900	8 927	9 072

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PAYS DE LA MEE	11 500	16 822	17 055	17 326	17 526	17 582
VAL SAINT MARTIN	28 415	29 074	29 396	30 018	30 302	30 365
REGION DE NORT SUR ERDRE	32 907	33 646	34 253	35 079	35 537	36 248
PONT-CHÂTEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS	17 251	17 445	17 808	18 284	18 431	18 751
PAYS DE RETZ	18 835	19 223	19 644	20 235	20 797	20 997
VIGNOBLE	32 912	33 748	34 183	34 883	21 423	21 423
TOTAL	245 126	255 127	260 085	266 075	250 806	253 967
<i>Evolution n/n-1 (en %)</i>	1%	4%	2%	2%	-6%	1%
<i>Evolution totale (en %)</i>	3,6%					

*Evolution du nombre d'abonnés d'atlantic'eau entre 2018 et 2023.
(2019 : adhésion de la commune de Châteaubriant)
(2022 : retrait CSMA)*

1.1.3. CONTEXTE ATLANTIC'EAU 2024

Pour rappel, Atlantic'eau exerce les compétences obligatoires « transport et distribution d'eau potable » et la compétence optionnelle « production d'eau potable » sur la quasi-totalité de son territoire, le SAEP de Vignoble-Grandlieu conservant la gestion de ses ouvrages de production d'eau potable. L'ensemble de l'activité d'atlantic'eau est retracé dans un budget unique établi sous la nomenclature comptable M49, ses recettes provenant principalement de la facturation du service d'eau potable auprès des abonnés. L'exploitation du service est confiée à des opérateurs privés après la mise en œuvre de procédures de mise en concurrence.

Les effets de la hausse de l'inflation se sont poursuivis début 2024 : le coût des travaux a poursuivi son augmentation sur le 1^{er} trimestre avant une stabilisation. Néanmoins, depuis l'été 2024, le coût des travaux est revenu au même niveau que le dernier trimestre 2023.

Une actualisation à la hausse de près d'environ 4% est également attendue sur la rémunération des exploitants et les frais d'achat d'eau devraient également fortement augmenter (+8%).

Enfin, l'impact financier des nouveaux contrats de délégation de service public s'avère particulièrement important (+600k€ en moyenne par an) : cela s'explique notamment par un niveau de prix relativement bas des contrats précédents arrivés à échéance. Les prochains renouvellements ont été intégrés dans la prospective financière en tenant compte de cet élément.

Suite à la notification du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes le 17 mars 2023, trois recommandations avaient été émises :

- Finaliser et adopter en 2023 le règlement budgétaire et financier
- Réexaminer les modalités de tarification en vue d'inciter toutes les catégories d'usagers à une meilleure utilisation de la ressource
- Evaluer de manière sincère les dépenses budgétaires d'investissement conformément à l'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par une délibération du 22 mars 2024, le Comité syndical a pris acte des actions mises en œuvre lesquelles répondent à l'ensemble des recommandations :

- Adoption du règlement budgétaire et financier d'atlantic'eau par le comité syndical du 24 novembre 2023.
- Modification de la structure tarifaire à compter du 1er janvier 2024 avec la suppression de la dégressivité du tarif.
- Suppression de la ligne de dépense d'investissement dénommée « prévisions pour travaux ultérieurs » au budget primitif.
- Amélioration du taux d'exécution en dépenses d'investissement qui est supérieur à 93% sur les exercices 2023 et 2024 induisant une diminution des réserves d'atlantic'eau faisant naître un besoin de financement par de l'emprunt en décembre 2024. Ce besoin de financement avait été identifié lors du DOB 2023 et confirmé lors du DOB 2024.

Après de nombreuses années sans recours à de nouveaux produits financiers, atlantic'eau a redéfini sa politique de financement laquelle prévoit désormais que seuls les travaux structurants (réseaux de transport, ouvrages de production et de distribution) seront financés par le recours à l'emprunt, les autres dépenses seront financées par l'excédent de la section d'exploitation.

GESTION PATRIMONIALE : FEEDER SOUS LA LOIRE

L'année 2024 a été marquée par la poursuite du projet du feeder sous la Loire destiné à sécuriser l'alimentation en eau potable du sud Loire. Les travaux de pose de la canalisation de transport entre Rouans et Vigneux-de-Bretagne (16km) et de construction du réservoir de stockage à Couëron ont démarré début 2024 et se poursuivront en 2025. Le coût global de l'opération est estimé à 28M€ HT.

GESTION QUANTITATIVE : LA SITUATION ESTIVALE 2024

Le territoire d'atlantic'eau est à 70% dépendant de la Loire pour son approvisionnement.

Si la situation hydraulique des ressources exploitées par atlantic'eau a été satisfaisante et n'a pas posé de difficulté particulière en 2024, une attention continue est portée sur les ressources les plus superficielles suivant l'évolution des conditions météorologiques.

GESTION QUALITATIVE : PESTICIDES ET METABOLITES DANS L'EAU

Tout d'abord, sur le volet protection de la ressource, atlantic'eau a confirmé sa position en matière de qualité d'eau, en conformité avec la motion votée en 2021, en déposant le dossier de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du captage de Massérac lequel prévoit une mesure d'interdiction de produits phytosanitaires sur plusieurs périmètres rapprochés du captage. L'enquête publique devrait avoir lieu en 2025.

Le dialogue territorial avec les parties prenantes a également permis de mettre en place des paiements pour services environnementaux à Nort-sur-Erdre à compter de 2025.

Par ailleurs, atlantic'eau a apporté une aide financière au désherbage mécanique tant sur le fonctionnement (aide par hectare désherbé) que sur l'investissement en 2024 soit 57 k€ pour 2 cumas et 13 exploitants agricoles (pour rappel, en 2023, 90 k€ avaient été versés pour 3 cumas et 34 exploitants agricoles). Le montant d'aide au désherbage mécanique a également fait l'objet d'une réévaluation par le Bureau syndical, le 29 mai 2024, portant ainsi l'aide à 40€/ha/passage.

Ensuite, l'année 2024 a été marquée par la fin des travaux de modernisation des usines de Nort sur Erdre (rénovation complète de la filière avec traitement complet au charbon actif micro-grains à lit fluidisé, sécurisation électrique, complément de stockage et refoulement vers l'ouest du territoire) et de Massérac (rénovation complète de la filière avec traitement complet au charbon actif micro-grains à lit fluidisé, sécurisation électrique).

Suite à la détection par atlantic'eau en 2023 de la présence sur quasiment toutes ses ressources d'un métabolite du chlorothalonil, le **R471811**, un comité de pilotage interservices a été mis en place au sein d'atlantic'eau. L'objectif de celui-ci est de suivre les résultats d'analyses et de définir les plans d'actions correctifs. Les fréquences de renouvellement de charbon actif sont adaptées pour tendre vers 0.1 µg/l en eau distribuée. Pour les unités le nécessitant, une modification a été programmée pour les équiper de filtres à charbon actif ou de prétraitement.

Ainsi, l'optimisation provisoire de la filière de traitement sur l'usine de Saffré a été lancée en 2024 pour une mise en service effective en 2025.

En complément, le syndicat a poursuivi en 2024, par des analyses régulières, le suivi des nitrates et a mis en évidence la présence d'autres molécules issues de la dégradation de pesticides et de polluants industriels (DMS, 1-4 dioxane, Pfas dont le TFA...).

1.2. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES D'ATLANTIC'EAU (2025-2029)

Atlantic'eau a pour mission de distribuer une eau de qualité, en quantité suffisante et à un prix maîtrisé. Il poursuit la mise en œuvre des orientations stratégiques définies en juillet 2023 lesquelles sont développées ci-après.

1.2.1. LA GESTION QUALITATIVE DE L'EAU

Atlantic'eau s'est donné pour objectif, lors du comité syndical du 5 juillet 2023, (axe stratégique n°1 « *Garantir la qualité de l'eau : un enjeu de santé publique* »), de distribuer une eau répondant aux enjeux de santé publique au vu de l'état des connaissances :

- . Respectant à minima les références et les limites de qualité réglementaires
- . Ne dépassant pas la norme de 0,1µg/l pour tout pesticide et ses métabolites qu'ils soient classés « pertinents » ou « non pertinents »
- . Se rapprochant du niveau guide de 25mg/l dans l'eau distribuée pour le paramètre nitrates dans l'eau distribuée

Aussi, atlantic'eau veille à actionner tous leviers d'action disponibles, que ce soit par l'adaptation des filières de traitement de ses usines, l'optimisation des filières actuelles lorsque possible, ou bien encore une action diversifiée et volontariste pour la protection de ses aires de captages.

Ces actions se font en lien étroit avec les enseignements issus de ses analyses et recherches. Par une information transparente sur sa qualité, atlantic'eau souhaite redonner confiance aux usagers dans l'eau distribuée.

Au vu de la contamination généralisée des ressources en eau, des inquiétudes de la population qui s'interroge sur les impacts sur la santé humaine, de la difficulté à analyser ces molécules et à en évaluer leurs potentiels effets conjugués ou « effets cocktails », atlantic'eau poursuivra sur les années à venir une politique active et exigeante en termes de qualité d'eau distribuée.

Ainsi, les analyses régulières des nitrates et des différents métabolites déjà identifiés (DMS, 1-4 dioxane, PFAS, TFA) seront poursuivies en 2025. Le service Recherche & Développement d'atlantic'eau continuera également à analyser la présence, la concentration et les effets des molécules quelle que soit leur origine (pesticides, médicaments, microplastiques...) en recourant aux services de laboratoires spécialisés.

Atlantic'eau s'appuiera aussi sur des outils développés en 2023 et 2024 et qui ont fait leur preuve, à savoir l'empreinte chimique et les bio-essais et continuera de rechercher des solutions de traitement innovantes (microplastiques, ..) qui permettront d'atteindre l'objectif de 0.1 µg/l en eau distribuée.

Enfin, le comité de pilotage interservices dédié initialement au R471811 sera étendu désormais à tous les métabolites à compter de 2025 et permettra de mettre en œuvre les plans d'actions correctifs notamment en terme d'optimisation des filières de traitement.

L'optimisation provisoire de la filière de traitement sur l'usine de Mazerolles sera notamment lancée en 2025 pour une mise en service effective en 2026. Un traitement des nitrates sera mis en œuvre sur l'usine de Plessis Pas Brunet à Nort-sur-Erdre. Enfin, les usines des Gâtineaux à Saint-Michel-Chef-Chef et des Perrières à Saffré seront également modernisées dans les années à venir (études et premiers travaux lancés sur la période 2025-2029).

Pour mener à bien cette politique de recherche&développement, **atlantic'eau va investir 1,2 million d'euros sur les 5 prochaines années.**

LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'article L. 1321-2 du code de la santé publique rend obligatoire l'instauration des « périmètres de protection des captages » (PPC) autour des points de prélèvement en eau.

Aujourd'hui, tous les points de prélèvements d'atlantic'eau disposent de périmètres de protection, excepté celui de Saffré pour lequel la procédure est relancée.

Au vu de l'évolution des connaissances, atlantic'eau peut être amené à devoir adapter les limites de ces périmètres et les mesures associées.

Ainsi, sur la période 2025-2029, il est prévu de poursuivre la révision des périmètres de protection des captages de Massérac et de Nort-sur-Erdre afin surtout d'interdire l'usage de produits phytosanitaires sur le périmètre rapproché. Le périmètre de Saffré fera l'objet d'une régularisation administrative.

Sur le fondement des articles R. 212-4 et R. 212-14 du code de l'environnement, 5 captages ont été classés prioritaires « au titre du Grenelle de l'environnement » sur le territoire d'atlantic'eau : Gâtineaux et Gros Caillou, Machecoul, Nort-sur-Erdre, Saffré et Freigné. Initiés dès 2019 par atlantic'eau, puis repris par la DDTM en 2021, les réflexions et les échanges sur les programmes d'actions à même d'améliorer la qualité de l'eau ont permis la signature des arrêtés préfectoraux définissant le programme d'actions des zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) pour Saffré (2022), Machecoul (2023) et Nort-

sur-Erdre (décembre 2024). Ces captages prioritaires bénéficient d'actions et de financements ciblés, parfois prévus dans un contrat territorial eau (CT Eau).

Par ailleurs, l'aide financière au désherbage mécanique tant sur le fonctionnement (aide par hectare désherbé) que sur l'investissement sera poursuivie sur la période 2025-2029.

Atlantic'eau poursuivra également sa démarche volontariste engagée depuis 2021 avec les paiements pour services environnementaux instaurés à Saffré en vue d'atteindre à échéance 2040 le non-usage de tous produits phytosanitaires sur la nappe. Si l'aide financière était jusqu'à présent apportée par l'Agence de l'eau, à compter des années 2026 et 2027, l'aide sera versée à partir des fonds propres d'atlantic'eau (environ 400k€ – aide de l'Agence de l'eau 1,44M€).

Enfin, atlantic'eau conventionne annuellement avec la chambre régionale d'agriculture pour assurer une mise en œuvre efficace des dispositifs proposés aux agriculteurs afin de les accompagner dans l'évolution de leurs pratiques agricoles, et les encourager à réduire, voire à supprimer, l'usage de pesticides. Cette convention est reconduite en 2025 pour un montant estimé de 92 k€ dont 74 k€ à la charge d'atlantic'eau.

LA GESTION DES RISQUES

L'ordonnance du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine rend obligatoire la réalisation d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE).

Atlantic'eau a déjà initié sur deux unités de distribution cette démarche préventive visant à garantir la qualité de l'eau jusqu'au robinet du consommateur : secteur du Pays de Retz et du Val-Saint-Martin. Cette démarche doit être déployée sur l'ensemble du territoire d'atlantic'eau.

1.2.2. LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU

LA SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les opérations de sécurisation de l'approvisionnement en eau deviennent une priorité dans un contexte de réchauffement climatique où les épisodes de fortes chaleurs associées à un déficit d'eau ne manqueront pas de se répéter dans les années à venir.

Un nouveau schéma départemental est en cours d'élaboration sous la maîtrise d'ouvrage du Département et a pour objectif d'être finalisé au 1^{er} semestre 2025.

Concernant atlantic'eau, il a été rappelé :

- La vigilance à avoir sur la ressource quantitative et particulièrement l'étiage de la Loire (modélisation GIP Loire-Estuaire à prendre en compte).
- La vigilance à avoir également sur la ressource qualitative, confirmant la nécessité de protéger les aires d'alimentations des captages en privilégiant le non-usage des produits contenant des micropolluants, seule solution pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau brute à terme.
- L'importance d'une prise en compte de la saisonnalité pour les consommations domestiques

- La nécessité d'hypothèses objectives (baisse de la pression agricole et industrielle, baisse de la consommation domestique, ...)

En parallèle de la poursuite du schéma départemental, atlantic'eau doit mener de nouvelles études (schémas directeurs, internes, modélisations) en vue d'identifier les besoins et les moyens à mettre en œuvre pour sécuriser l'ensemble de son territoire.

La protection des sites de production existants ainsi que la recherche de nouvelles ressources de qualité demeurent, par ailleurs, primordiales. Atlantic'eau a confié à l'entreprise ANTEA Group, en mai 2024, une mission de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie hydrogéologique relatives à la recherche d'eau souterraine dans les alluvions de la Loire de l'amont de Nantes à Ancenis.

Un programme de première phase d'investigations sur ces sites a été établi et comprend des prospections géophysiques ainsi que des sondages de reconnaissance. Ces investigations permettront d'identifier le ou les site(s) le(s) plus prometteur(s) où sera conduite ensuite une seconde phase de qualification par forages et pompages d'essai. La mise en œuvre de la première phase d'investigations a débuté en 2024 et se poursuivra sur les années 2025 et 2026.

L'implantation d'une nouvelle usine sera alors étudiée, en lien avec le projet de reconstruction prévu pour l'usine d'Ancenis.

L'effort d'investissement sur le transport et les interconnexions sera particulièrement conséquent sur les 5 prochaines années dans un contexte d'augmentation de la population et de raréfaction de la ressource disponible. Ainsi, la sécurisation du sud-Loire se poursuivra par le doublement de la liaison Basse Goulaine – Les Pégères dont le début des travaux est prévu en 2026.

ECONOMIES D'EAU : UNE STRATEGIE GLOBALE A DEFINIR

Atlantic'eau a fait évoluer sa politique tarifaire fin 2023 en mettant fin au barème dégressif conformément à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes. Cette évolution devrait inciter à la réalisation d'économies d'eau par les abonnés les plus consommateurs.

Une commission « économies d'eau » a été élue pour travailler sur un plan d'actions destinées à favoriser la réduction des consommations.

LA PERFORMANCE DU RESEAU

Afin de maintenir la qualité du service et améliorer l'étanchéité des réseaux (limitation des casses et fuites), atlantic'eau réalise un programme soutenu de renouvellement qui s'appuie sur une analyse technico-financière fine de son réseau. Cela se traduit par une enveloppe annuelle moyenne de 17,1M€ inscrite dans le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Par ailleurs, des objectifs ambitieux de performance d'étanchéité du réseau sont fixés aux délégataires. En cas non atteinte, des pénalités financières non négligeables sont appliquées. En 2024 et au titre de l'année 2023, ces pénalités se sont chiffrées à 940k€ (respect du délai de 4 mois pour remettre les factures d'eau impayées, mise à niveau du SIG, âge des compteurs au titre des fins de contrats, ...). L'intérêt de recourir à la télérelève ou à d'autres techniques en vue d'atteindre des objectifs d'étanchéité plus élevés est également étudié.

1.2.3. LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC RENDU AUX USAGERS

Atlantic'eau exploite les services de distribution, de transport et production d'eau potable pour lesquels il est compétent au moyen de délégations de service public, conformément à l'article L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales. Au 1^{er} janvier 2025, 10 contrats de délégation de service public sont en cours.

Après une période de forte concurrence entre les délégataires ayant conduit à la signature de contrats avantageux financièrement, il a été constaté ces dernières années une augmentation sensible de leur rémunération, conforme toutefois aux estimations du consultant accompagnant la collectivité. La conclusion de délégations par « territoires hydrauliques » permet une plus grande concurrence. Cette pluralité d'opérateurs est propice à la maîtrise du coût et à l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

Comme indiqué précédemment, l'inflation constatée n'est pas sans conséquence sur les charges d'exploitation et ce surcoût sera intégré aux prospectives budgétaires.

Il convient de préciser qu'atlantic'eau a décidé de ne plus retenir l'option « télérelève » dans les contrats de délégation de service public. Une étude sur l'opportunité du déploiement de la télérelève sur l'ensemble du périmètre syndical sera réalisée en 2025.

Enfin, les services d'eau potable du Val Saint Martin d'une part et de la Communauté de Communes Sud Estuaire d'autre part étaient exploités par deux délégations de service public ayant pris fin le 31 décembre 2024. Une consultation globale a été conduite en 2024 et un contrat unique pour ces deux territoires a pris effet le 1^{er} janvier 2025. Le contrat de délégation de service public de la Région d'Ancenis sera, quant à lui, renouvelé en 2025 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2026.

1.2.4. EXPERTISE INTERNE

L'organisation d'atlantic'eau s'articule autour d'une Direction, de missions transversales qui lui sont rattachées, et de quatre services.

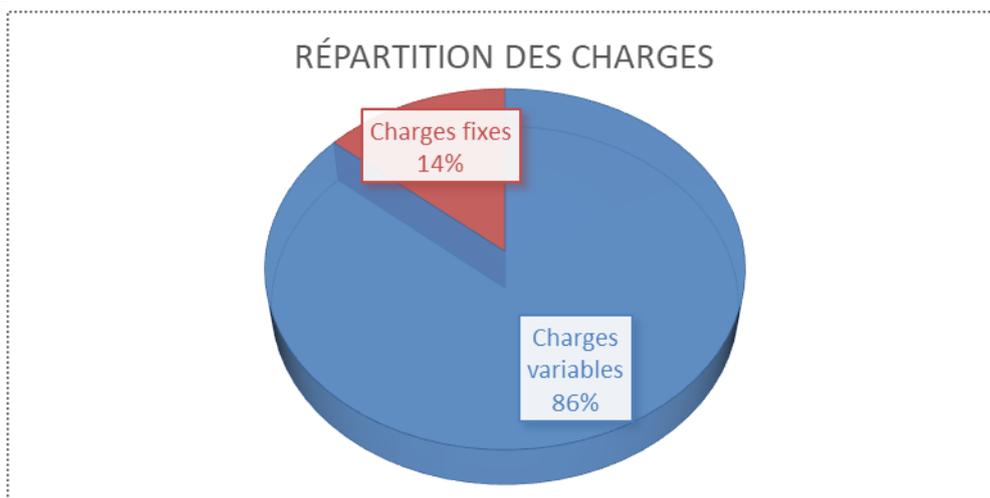
La quarantaine d'agents est multidisciplinaire (ingénieurs, techniciens, administratifs, juristes, financiers) et couvre un large panel de thématiques autour de l'eau : hydraulique, génie-civil, chimie, hydrogéologie, agronomie, environnement, délégation de service public et marchés publics, informatique, ...

Cette expertise permet à atlantic'eau de se doter de moyens permettant d'accompagner les élus dans la conduite d'un service public de l'eau potable performant et répondant aux attentes sociétales autour de l'eau potable.

2. DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

2.1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

2.1.1. LA PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2024



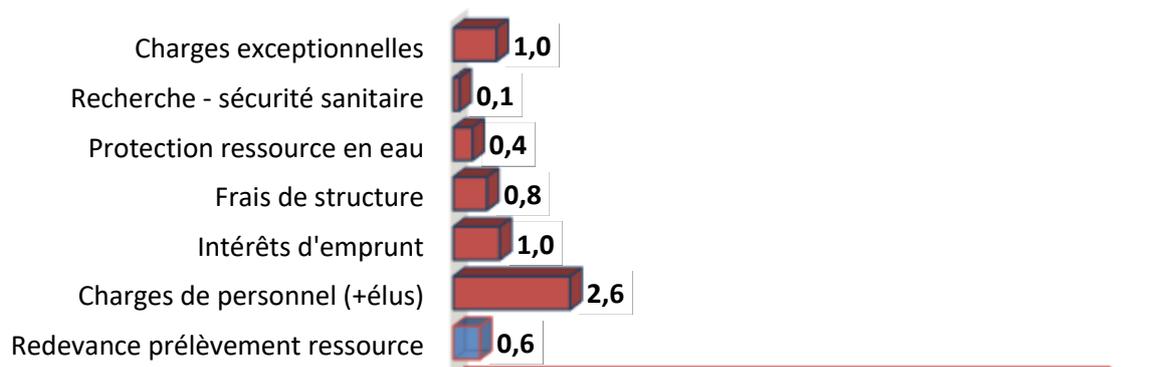
Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées de charges variables conditionnées :

- ⇒ aux volumes d'eau produits, transportés et distribués,
- ⇒ aux achats effectués auprès d'autres producteurs d'eau selon un prix au m3 contractuel,
- ⇒ à la redevance annuelle pour prélèvement sur la ressource en eau

Les charges fixes sont les postes de dépenses qui ne varient pas en fonction de l'exploitation du service. Elles concernent essentiellement :

- ⇒ Les charges liées à la protection de la ressource en eau
- ⇒ Les charges de personnel
- ⇒ Les frais de structure (moyens généraux) et les autres charges de gestion courante non liées à l'exploitation du service
- ⇒ Les intérêts d'emprunt
- ⇒ Les charges exceptionnelles

CHARGES REELLES 2024 PAR NATURE (EN M€)



2.1.2. LES CHARGES D'EXPLOITATION DU SERVICE

Les prévisions d'exploitation ont été ajustées pour l'année 2025 afin de tenir compte :

- des éléments financiers relatifs au nouveau contrat de délégation de service public CCSE-VAL SAINT MARTIN,
- du projet d'avenant pour l'exploitation de la nouvelle usine du Plessis-Pas-Brunet à Nort-sur-Erdre engageant le délégataire à respecter le seuil de 0,1 µg/L en R471811.
- des évolutions prévisibles des tarifs contractuels liées aux formules d'actualisation ou des quantités (volumes et équivalents-abonnés).

Pour la période 2026-2029, les simulations budgétaires ont été établies sur la base des hypothèses suivantes :

- Stabilité des volumes achetés à l'extérieur
- Rémunération des exploitants :
 - o Production : + 2% par an
 - o Transport : + 1% par an
 - o Distribution : +2% par an.

➤ **Frais d'achat d'eau :**

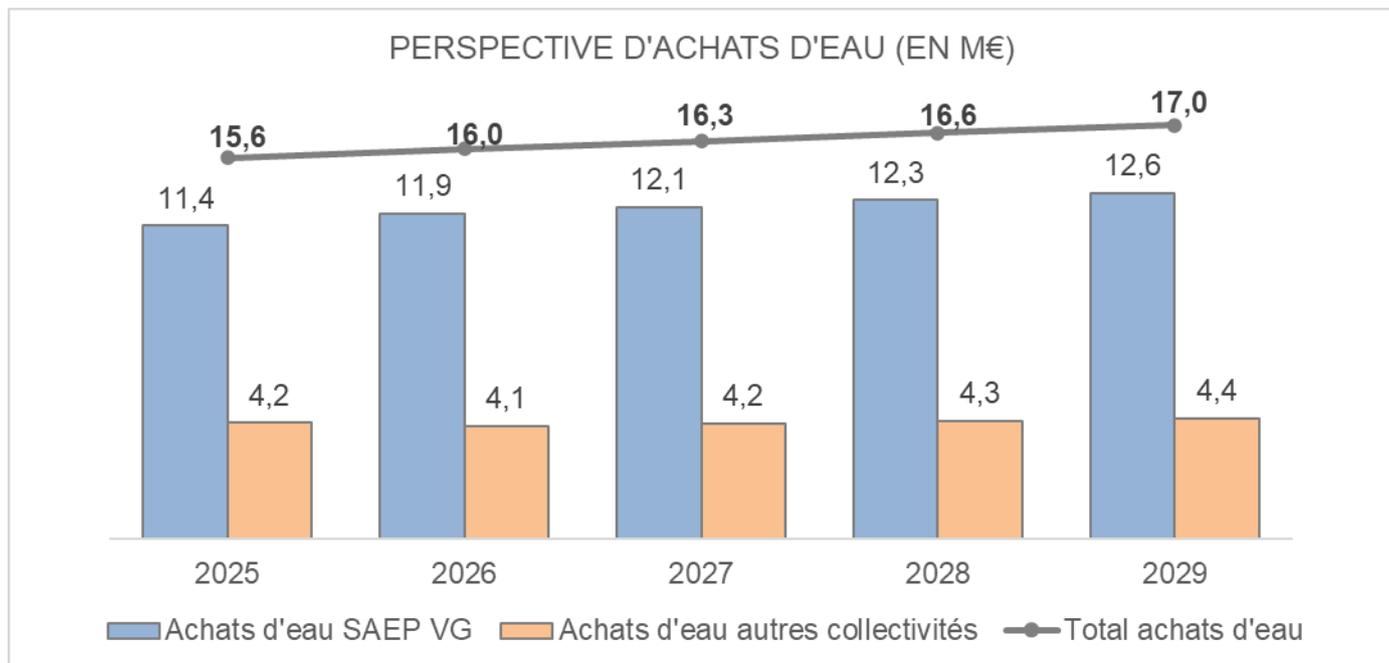
- o Frais d'achat d'eau aux collectivités extérieures :

En 2024, les achats d'eau en gros ont connu une stabilité par rapport à 2023 dans les volumes échangés. Une augmentation moyenne en deçà de 3% des frais d'achats d'eau en gros est prévue pour 2025, principalement liée à l'évolution des tarifs.

Sur les 4 années suivantes (2026 à 2029), l'évolution globale des frais d'achat d'eau aux collectivités extérieures a été estimée en prenant comme hypothèses : stabilité sur le volume et + 2% sur le prix d'achat.

- o Frais d'achat d'eau au SAEP Vignoble Grandlieu :

Pour 2025, l'évolution des frais d'achat d'eau depuis l'usine de Basse-Goulaine a été estimée en prenant comme hypothèse une stabilité sur le volume et + 6% sur le tarif. Pour les 4 années suivantes (2026 à 2029), l'évolution a été estimée en prenant comme hypothèses une stabilité sur le volume et + 4% sur le prix d'achat pour 2026 et + 2% pour 2027, 2028 et 2029.



Compte-tenu des éléments pris en compte pour la projection des achats d'eau, une augmentation linéaire est prévue sur la période avec un montant qui devrait avoisiner 15,6 M€ en 2025, progressant à 17 M€ en 2029.

➤ **Production Atlantic'eau :**

Pour 2025, la rémunération des délégataires pour les contrats en cours est estimée à + 7%. Certaines formules d'actualisation de contrats sont à la baisse. La rémunération du délégataire pour l'exploitation de l'usine des Gâtineaux dans le cadre de la nouvelle délégation de service public augmente sensiblement, avec des engagements de qualité d'eau produite accrus. Un avenant devra prendre en compte l'augmentation des exigences sur la qualité de l'eau produite en sortie de l'usine du Plessis Pas Brunet concernant le paramètre R471811 et ceci depuis le 15 mai 2024.

Sur les 4 années suivantes (2026 à 2029), l'évolution du coût de production a été estimée en prenant comme hypothèse une stabilité des volumes produits et +2% d'actualisation de la rémunération des délégataires. L'exploitation des installations et le renforcement des exigences en termes de qualité d'eau produite concernant le R471811, suite aux travaux d'amélioration d'atlantic'eau sur les usines de Saffré, de Mazerolles ou encore de Massérac ou sur l'usine d'Ancenis grâce à une nouvelle DSP sont pris en compte.

➤ **Rémunération des exploitants pour le transport et la distribution :**

Concernant le transport :

Pour 2025, il est estimé une augmentation de la rémunération du délégataire à hauteur de 2% (révision des indices conformément au contrat) et +0,3% des volumes livrés.

Pour la période 2026-2029, la rémunération du délégataire sur le contrat de transport a été appréciée en prenant en compte une stabilité des volumes livrés et une évolution du coefficient d'actualisation d'environ 1%/an.

Concernant la distribution :

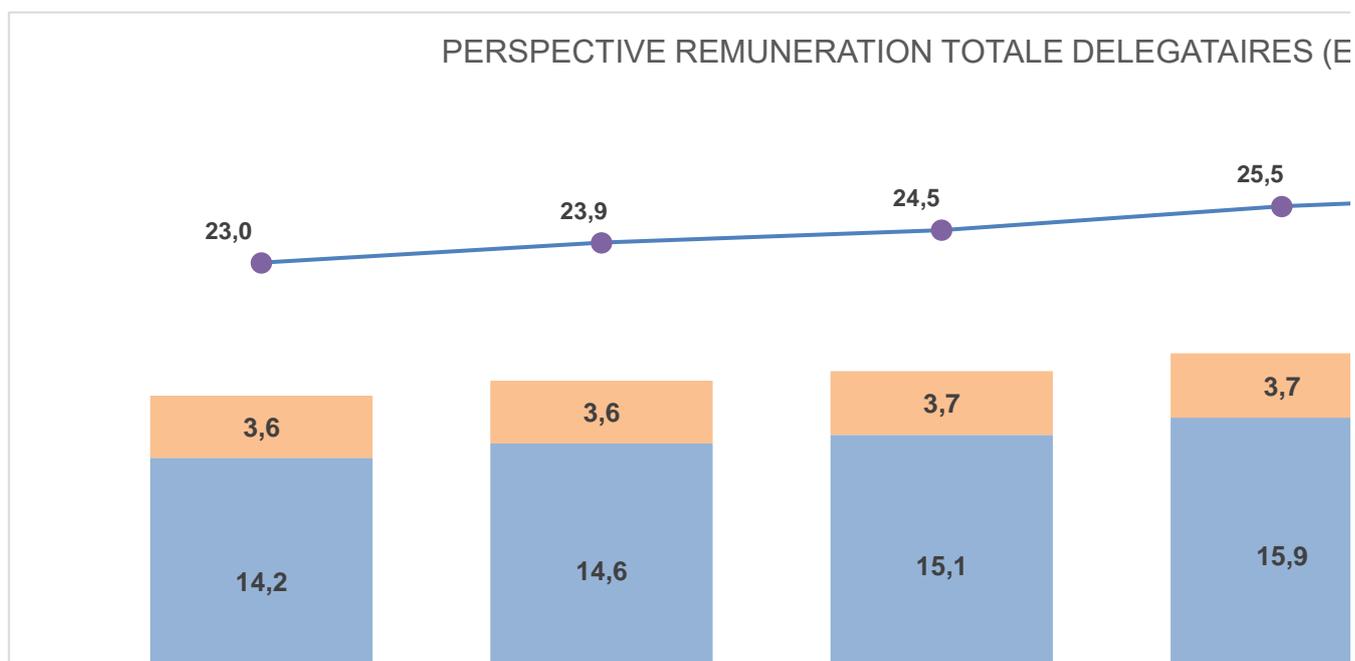
Pour l'année 2025 sont prévues :

- La rémunération du nouveau délégataire pour CCSE- VAL SAINT MARTIN conformément au compte d'exploitation prévisionnel de la 1ère année d'application
- Des actualisations entre -4 et +5 % des tarifs selon les contrats en cours, de légères augmentations de volumes et d'équivalents-abonnements, adaptées aux évolutions de chaque territoire.

Pour la période 2026-2029, l'actualisation de la rémunération du délégataire a été établie sur la base d'une évolution de +2% par an d'actualisation du coût de distribution et de +1% du nombre d'équivalents-abonnements. Il n'est pas prévu d'impact financier des renouvellements futurs des contrats arrivant à échéance du fait du niveau de rémunération actuel.

➤ **Rémunération des travaux liés à l'exploitation :**

Il est prévu 3,6M€ de dépenses en 2025. Par la suite, une augmentation de 1% par an sur la période 2026-2029 est prévue.



➤ **Redevances Agence de l'Eau :**

Mise en place au 1^{er} janvier 2025, la nouvelle réforme des redevances vient impacter le budget d'atlantic'eau, tant en dépenses qu'en recettes.

Ainsi, désormais toutes les factures aux abonnés devront faire figurer trois redevances au titre de l'eau potable :

- La redevance pour PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU
- La redevance sur la CONSOMMATION D'EAU POTABLE (a remplacé la redevance Lutte contre la pollution domestique)
- La redevance pour la PERFORMANCE DES RESEAUX d'EAU POTABLE.

En effet, outre la contribution pour prélèvement sur la ressource qui existait déjà, l'Agence de l'Eau a instauré une nouvelle redevance, celle pour la performance des réseaux d'eau potable, le but étant de financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

Les redevances « prélèvement » et « performances » seront perçues par atlantic'eau lequel procèdera à leur reversement à l'Agence de l'eau. Des contre-valeurs seront désormais votées annuellement par atlantic'eau qui seront également facturées aux abonnés. Ces redevances figureront dans les recettes de factures d'eau reversées au syndicat.

Concernant la redevance « consommation », celle-ci sera sans impact sur le budget d'atlantic'eau car elle sera collectée auprès de l'abonné par le délégataire qui la reversera directement à l'Agence de l'eau.

Pour la prospective 2025 à 2029, il est prévu, ainsi tant en charges qu'en produits, environ 600 k€ par an pour la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau et environ 555 k€ par an pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.

2.1.3. CHARGES PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les opérations de protection de la ressource en eau sont l'une des composantes du coût de production.

Les estimations financières pour les exercices 2025 à 2029 sont susceptibles de fortement évoluer : l'indemnisation du non-usage des produits phytopharmaceutiques au sein des périmètres de protection des captages nécessitera le versement d'indemnités ou d'aides conséquentes. Une prévision financière a été intégrée.

Les charges liées à la gestion de la ressource en eau ont été estimées à 6,4 M€ sur 5 ans, subventions déduites (~8,4 M€ hors subventions) et s'élèvent à 618 k€ pour 2025 (DOB 2024 : 1 160 k€)

	2025	2026	2027	2028	2029	Total général
Fonctionnement	617 613 €	1 040 644 €	3 683 971 €	1 781 501 €	1 285 140 €	8 408 869 €

Les principales dépenses prévues sur 2025 - 2029 (aides financières Agence de l'Eau, Département, Région, Etat non déduites) concernent essentiellement :

En fonctionnement : 8 409 k€ (recettes attendues = 2 053 k€) :

- **L'accompagnement des acteurs pour limiter les risques de pollutions diffuses (Saffré – Nort-sur-Erdre – Gâtineaux – Machecoul – Freigné) : ~2 300 k€**
 - L'accompagnement agricole : reliquats d'azote, modèle « lame drainante », étude disponibilité matériel désherbage mécanique, diagnostics MAEC/AB/système/stratégie : 110 k€
 - Convention avec la Chambre d'Agriculture : 435 k€
 - Etude foncière Nort : 40 k€
 - Accompagnement du désherbage mécanique : 430 k€
 - Paiements pour Services Environnementaux à Saffré- part atlantic'eau et Nort : 1 260 k€
 - Communication : 25 k€

• **Les actions de suivis : 500 k€**

- Les suivis qualité d'eau (cours d'eau et piézomètres) : 270 k€
- Les suivis milieu (faune-flore) : 65 k€
- Gestion des piézomètres, gestion des données (55 k€), convention BRGM (55 k€) : 110 k€
- Modélisation et investigations associées : 55 k€

• **Les procédures administratives : 5 165 k€**

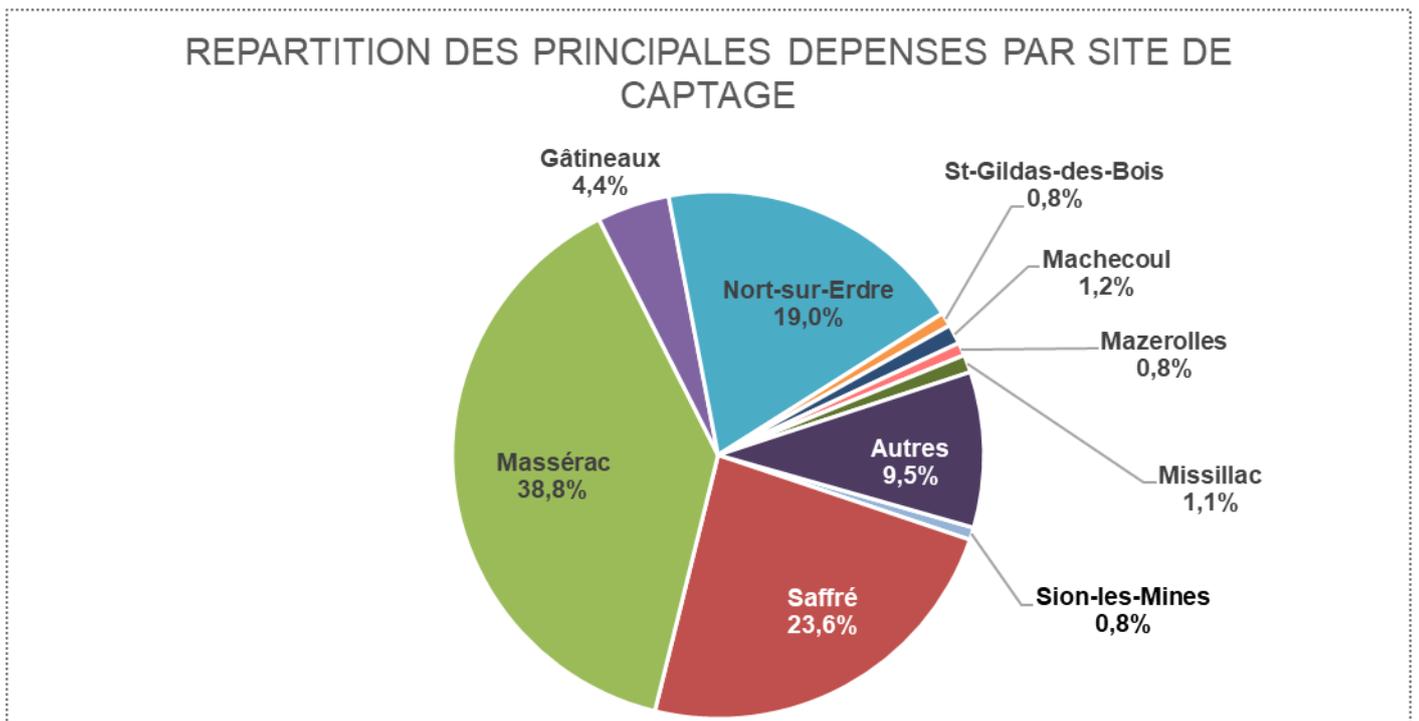
- Modification/Instauration des Périmètres Protection Captages Nort-sur-Erdre, Massérac, Saffré : études, état parcellaire, notification : ~165 k€
- Mise en conformité avec les arrêtés préfectoraux instaurant les périmètres de protection et les servitudes associées - Etude ou travaux de mise en conformité pour Machecoul, Massérac, Saffré : 300 k€
- Indemnisation des servitudes, agriculteurs (3 620 k€) et propriétaires (1 080 k€), à Massérac et Saffré et Nort : 4 700 k€

• **Les travaux de protection et d'entretien du foncier d'atlantique'eau dans les PPC : 320 000 €**

- Entretien des propriétés dans les PPC (PPI des étangs des Gâtineaux et du Gros Caillou, parcelles à St Gildas des Bois et Soulvache) : 320 000 €

• **Les travaux liés aux forages et suivis des nappes et pollution : 120 000 €**

- Régénération Missillac : 55 k€
- Suivi pour détection pollution éventuelle (10k€), diagnostic DMS (35k), repérage déchets (20k€) : 65 k€



Les dépenses de personnel évoluent en fonction de plusieurs facteurs :

✓ **Facteurs externes**

- La revalorisation des grilles indiciaires ou de la valeur du point indiciaire
- L'évolution des taux des cotisations patronales
- La mise en place de la participation employeur pour la prévoyance à hauteur de 50% des cotisations.

✓ **Facteurs internes**

- L'impact des mesures individuelles liées à l'évolution des carrières des agents : avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne.
- Les recrutements sur des emplois nouveaux (titulaires ou contractuels) et pour le remplacement ponctuel d'agents en congé maladie, congé maternité ou pour accroissement temporaire d'activité.
- La provision au titre des jours de compte épargne temps (CET) doit être actualisée au vu des comptes des agents au 31 janvier 2025, afin de couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur des CET par l'ensemble des personnels, en application de l'instruction M49.
- Les demandes d'embauche, même ponctuelles, sont systématiquement justifiées et validées en amont par l'autorité territoriale, notamment dans le cadre de la présentation préalable d'un projet de service et/ou d'analyse du besoin.

Actuellement, la collectivité compte 9 agents contractuels (dont un contrat de projet).

Au cours de l'année 2024, un agent s'est vu proposer une mise en stage, un autre agent a été titularisé (suite à son stage).

Parallèlement, la collectivité souhaite favoriser l'intégration des jeunes. C'est pourquoi un contrat d'apprentissage de deux ans a été conclu au sein du service communication.

Dans le cadre de la mise en place des axes stratégiques et des objectifs de la collectivité, un poste de chargé de mission a été créé pour la mise en œuvre du suivi, de la coordination, et d'évaluation des actions d'atlantic'eau.

Atlantic'eau se démarque par sa politique innovante en matière de recherche et développement pour disposer des meilleures connaissances possibles sur l'état de ses ressources et sur les effets des micropolluants sur la santé. Dans ce cadre, un renfort d'un mois et 15 jours a été conclu en 2024 pour recenser les PFAS les plus fréquemment retrouvés dans l'eau potable, identifier les types d'effets engendrés par les PFAS et identifier les concentrations étudiées pouvant engendrer un effet sur la santé.

Cette politique se poursuit en 2025 avec la création d'un renfort 3 mois portant sur la recherche de métabolites de pesticides.

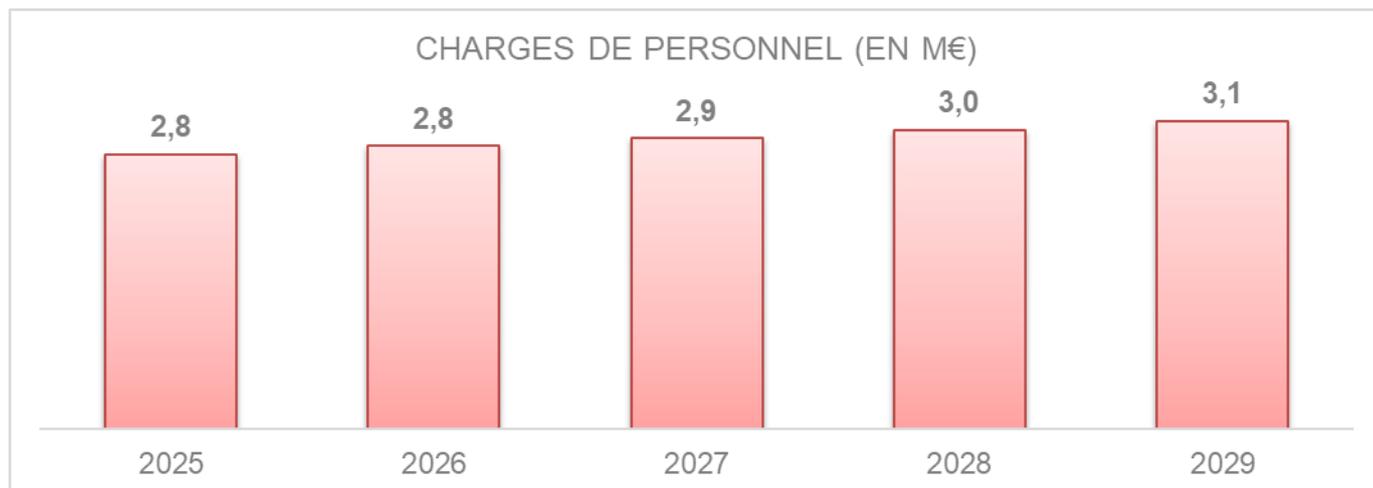
Dans le cadre des relations collectives de travail, une prestation avec Catalys a été mise en place en 2024 et se poursuivra en 2025 pour travailler sur les règles collectives de travail.

Dans la continuité du projet du service administratif, qui a été salué par la Chambre Régionale des Comptes, en 2025 aura lieu la mise en place du projet du service patrimoine avec la création de trois pôles : le pôle distribution, le pôle usines et structurant et le pôle planification.

Dans le cadre du schéma directeur de sécurité numérique, il est prévu de créer un poste de technicien informatique.

L'analyse de ces facteurs d'évolution de charges de personnel conduit à une estimation à la hausse pour 2025 de l'ordre 183 k€ par rapport au budget 2024 (BP+DM), soit une enveloppe de 2,8M€.

Pour la période 2026-2029, une évolution annuelle de 3% des charges de personnel a été retenue.



Le calcul de la prospective financière sur cinq ans est basé sur un temps de travail par agent de 1607 heures pour une quotité de travail de 100% et un effectif au 1er janvier 2025 composé ainsi :

		Catégories				Totaux		
		Sexe	A	B	C			
Emplois fonctionnels	Titulaires	F				0	1	1
		H	1			1		
	Contractuels	F				0	0	
		H				0		
Administratifs	Titulaires	F	3	4	4	11	15	16
		H	4			4		
	Contractuels	F			1	1	1	
		H				0		
Techniques	Titulaires	F	7	2		9	14	22
		H	4	1		5		
	Contractuels	F	1	1		2	8	
		H	3	3		6		
Total		F	11	7	5	23	39	
		H	12	4	0	16		
ETP		F	10,5	6,6	5	22,1	37,9	
		H	11	4,8		15,8		

+ 1 apprentie en communication

2.1.5. SECURITE SANITAIRE : RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Depuis le début du mandat, atlantic'eau mène une politique ambitieuse d'analyse de la qualité de l'eau en ayant recours à des procédés innovants notamment les bio-essais et l'empreinte chimique.

Après s'être inscrit en 2021 dans un projet corrélant les données physico-chimiques avec les données éco-toxicologiques acquises sur les échantillons d'eau, atlantic'eau a poursuivi ses actions en 2022 (création d'un poste d'ingénieur) et en 2023/2024 avec un nombre d'analyses qui n'a cessé de croître avec une exécution du budget à hauteur de 225 k€ (+100% en un an).

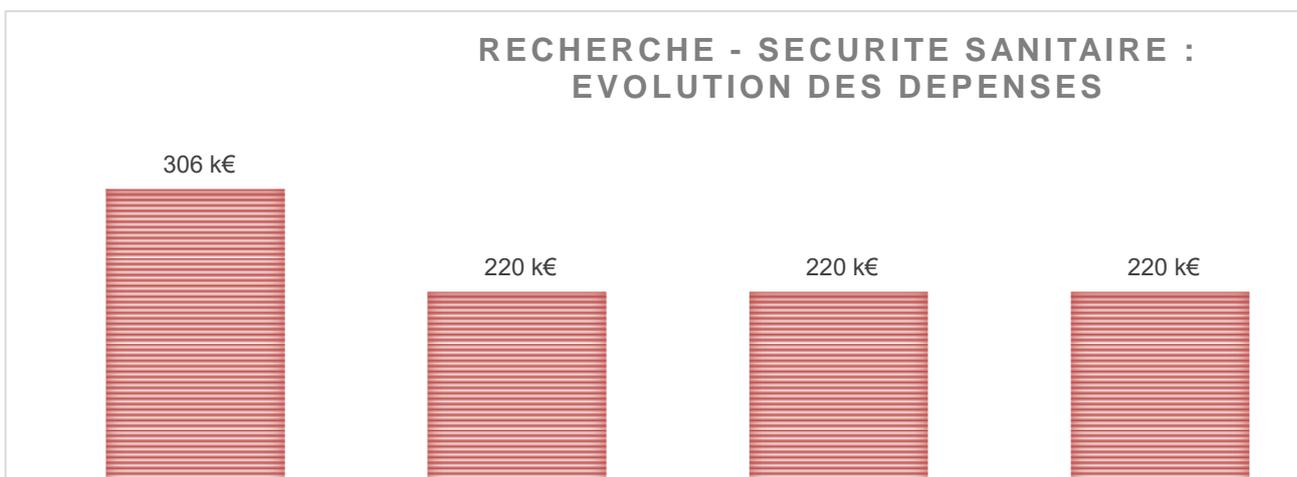
En partenariat avec l'Inserm, atlantic'eau poursuivra en 2025 son engagement à financer une thèse sur la thématique des effets des pesticides présents dans l'eau potable sur le neurodéveloppement et l'élaboration de nouveaux bioessais.

Ainsi, pour 2025 et les exercices suivants, une enveloppe budgétaire relative à la recherche dans le domaine de la sécurité sanitaire est prévue à hauteur de 237 k€ en moyenne (hors rémunération du poste d'ingénieur).

En 2025, l'enveloppe budgétaire sera principalement dédiée :

- A la recherche de microplastiques dans les eaux brutes et eaux traitées sur Machecoul et Ancenis
- Le diagnostic de pollution à Missillac à la suite de la contamination du forage AEP par le NDMS avec la compréhension du comportement du NDMS dans les sols et la nappe du captage ainsi que l'effet de la chloration sur la molécule (cinétique de dégradation et identification de sous-produits)
- La mise en place d'une étude sur un nouveau procédé de traitement innovant pour l'élimination de molécules émergentes (dont le NDMS).
- Le suivi et le financement de la dernière année de thèse INSERM qui se terminera en octobre 2026.
- Le partenariat avec le laboratoire public Inovalys pour développer de nouvelles méthodes d'analyses de molécules problématiques pour atlantic'eau
- Le financement de la convention avec Nantes Université pour avoir accès à leur laboratoire pour la réalisation de manipulation simple.
- Le suivi de molécules émergentes sur le territoire (TFA, 1,4-dioxane...)

En parallèle, des projets faisant l'objet de financement extérieur pourront être intégrés lors d'une décision modificative en cours d'année dans le cas où les dossiers seraient validés. Parmi les dossiers à déposer, il y aura notamment l'accès à de nouvelles technologies de traitement des micropolluants dans l'eau (l'ADEME) et un projet de comparaison des bioessais mis sur le marché (Agence de l'Eau).



2.1.6. PARTICIPATION A L.A. GEO DATA

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les activités de L.A GEO DATA sont internalisées au sein de Territoire d'Energie 44 selon des modalités convenues entre les deux syndicats. Conformément à la convention d'indivision signée entre TE 44 et atlantic'eau, la participation aux frais de gestion du PCRS image est répartie à 50% entre les syndicats.

Dans la section d'exploitation, atlantic'eau prévoit la prévision financière suivante :

- Participation à la gestion du PCRS image de l'ordre de 58 k€ / an sur la période 2025-2029, les dépenses PCRS image et PCRS vecteur étant fléchées dans la section d'investissement

2.1.7. AUTRES CHARGES

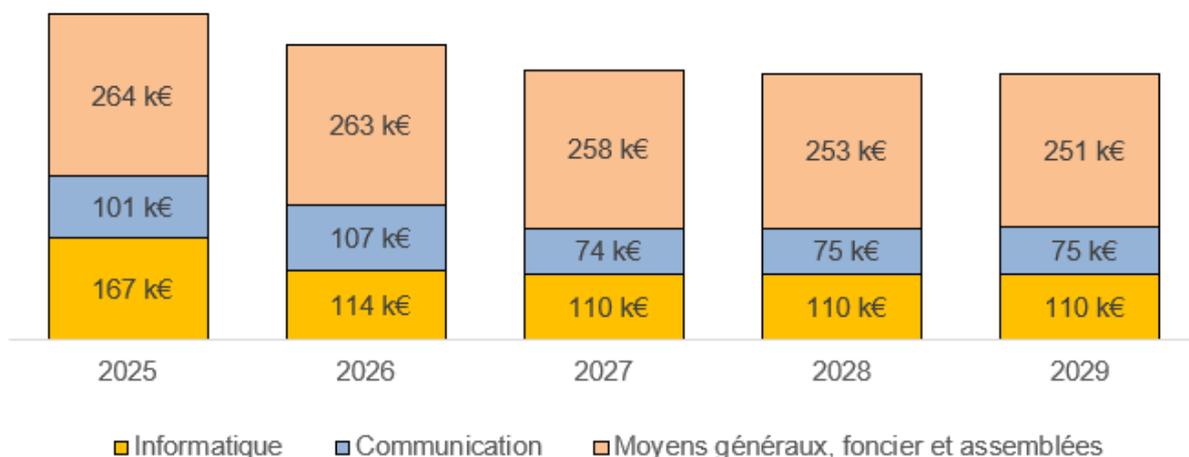
ETUDES ET PRESTATIONS DIVERSES

Outre les frais informatiques, de communication et des moyens généraux, les autres charges comprennent également des prestations donnant lieu à des versements d'honoraires notamment pour la prestation de contrôle des lotissements ou encore des prestations de conseils. L'enveloppe plus conséquente sur l'année 2025 résulte des versements d'indemnités de tréfonds qui seront à effectuer auprès des propriétaires de parcelles impactées par les travaux du feeder sous la Loire.

La projection 2025 à 2029 de ces frais d'études et de prestations diverses, présentée ci-après, a été établie en prenant en compte le contexte d'inflation, les marchés/contrats engagés sur la période mais aussi de nouvelles actions qui seront mises en place comme une étude d'opportunité de la télérelève sur tout le territoire et les actions issues du schéma directeur informatique par exemple. Sur cette dernière thématique, l'enveloppe budgétaire consacrée aux dépenses informatiques reste stable sur la période 2026-2029 (122k€ en moyenne) et présente une enveloppe 2025 de l'ordre de 167k€, une somme significativement plus haute que pour les exercices suivants et justifiée principalement par :

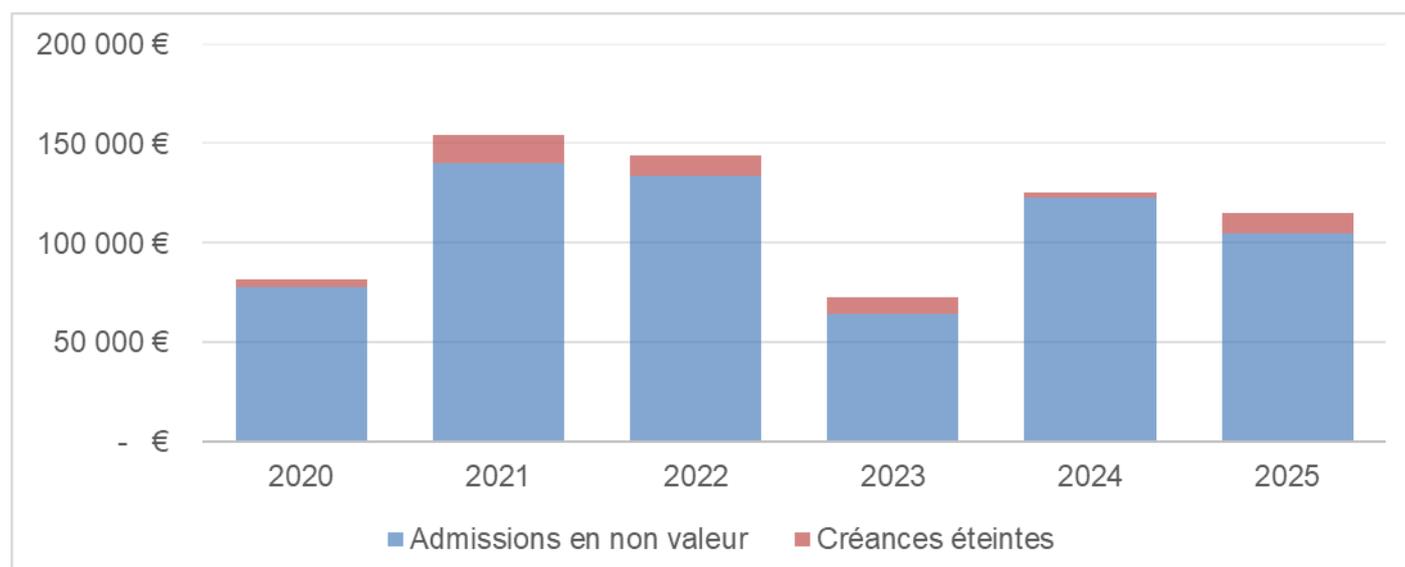
- le renouvellement des serveurs et les licences associées ainsi que leur mise en œuvre (91k€)
- le renouvellement du pare-feu (17k€)
- le renouvellement de petits matériels (8k€)
- le déploiement et les licences du nouveau SI RH (15k€)
- des prestations complémentaires de maintenance informatique (infogérance)

ETUDES ET PRESTATIONS DIVERSES



2.1.8. ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES (IMPAYES SUR CREANCES D'EAU)

Les admissions en non-valeur et les créances éteintes sur l'exercice 2024 représentent un montant de 125k€. Compte-tenu de l'évolution non linéaire pour ces postes de dépenses depuis 2020, elles ont été estimées à 115 000 € pour les années 2025 à 2029 correspondant peu ou prou à la moyenne des cinq derniers exercices.



En parallèle et en lien avec le Service de Gestion Comptable de Saint Herblain qui assure le recouvrement, un suivi joint en annexe 1 est réalisé et mis à jour chaque mois.

2.1.9. EVOLUTION PREVISIONNELLE TOTALE DES DEPENSES D'EXPLOITATION

L'évolution des dépenses réelles d'exploitation est présentée ci-après. Les changements les plus importants constatés d'une année sur l'autre sont essentiellement causés par les révisions actuarielles des contrats d'exploitation et les évolutions tarifaires du m³ d'eau acheté aux collectivités voisines.

A plus petite échelle, les autres dépenses d'exploitation connaîtront également des prévisions à la hausse conformément à l'inflation observée sur la période tout comme les charges de personnel prenant en compte les renforts annoncés précédemment et l'évolution à venir des échelons.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (EN M€)



2.2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

L'évolution des recettes d'exploitation repose sur deux variables :

- ⇒ Les volumes d'eau,
- ⇒ Le prix de l'eau.

2.2.1. LES PRODUITS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Les prévisions d'exploitation ont été ajustées pour l'année 2025 en fonction des évolutions récentes constatées en 2024 notamment la modification de la grille tarifaire d'atlantic'eau votée au dernier comité syndical de 2024.

➤ **Recettes de ventes d'eau aux usagers :**

Pour 2025, la projection relative aux recettes des factures d'eau tient compte :

- du vote des tarifs 2025 lors du comité syndical du 29 novembre 2024 :
 - Consommation au m3 de la tranche 1 (de 0 à 200 m3/an) : +0,06 € HT
 - Consommation au m3 de la tranche 2 (au-delà de 201 m3/an) : +0,08 € HT.
- d'une augmentation de 0,9% des abonnés
- d'une stabilité des volumes consommés.

Pour les prévisions budgétaires établies par la suite sur la période 2026 à 2029, elles ont été établies sur les hypothèses suivantes :

- Pour la part variable des recettes des factures d'eau :
 - Le tarif aux usagers a été augmenté successivement de 6, 4, 2 et 2 % par an pour la tranche 1 et de 7, 5, 3 et 3 % pour la tranche 2
 - La consommation est estimée stable.
- Pour la part fixe des recettes des factures d'eau :
 - Le nombre d'abonnements est augmenté de 1% par an
 - Le tarif aux usagers est estimé stable

➤ **Recettes liées aux travaux d'exploitation :**

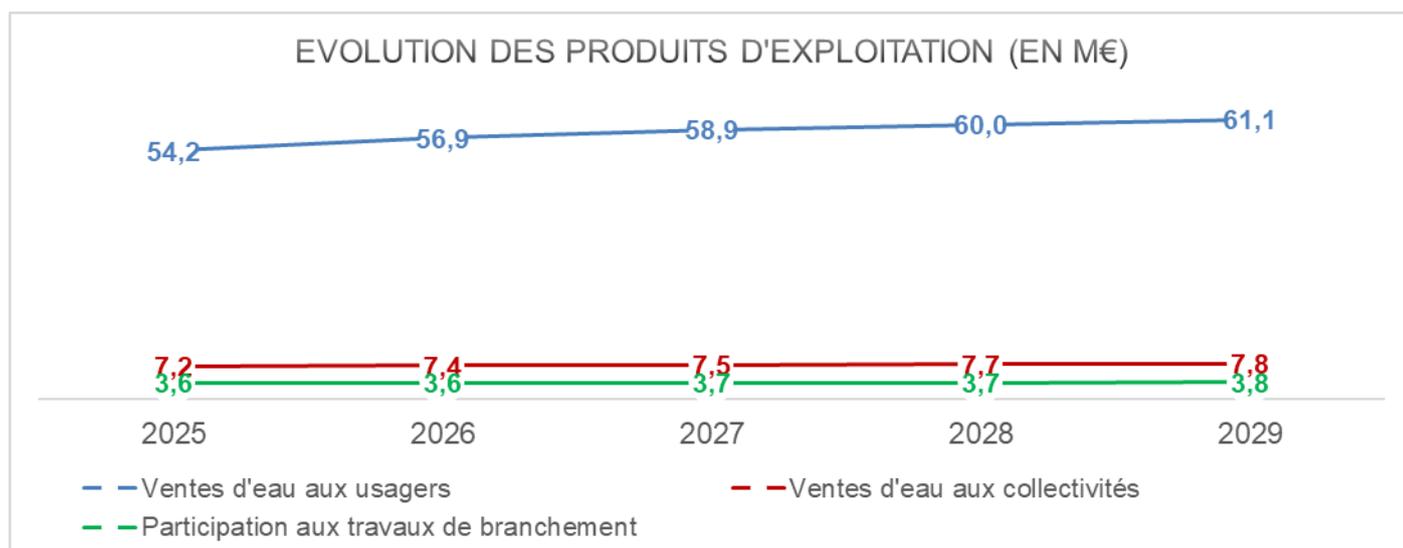
Il est prévu 3,6M€ de recettes en 2025 pour la réalisation des travaux, majoritairement les branchements. Par la suite, une augmentation de 1% par an sur la période 2026-2029 est prévue.

➤ **Recettes ventes d'eau en gros aux collectivités extérieures :**

Pour 2025, les prévisions tiennent compte :

- De l'augmentation de 6% du tarif d'achat d'eau au syndicat de Vignoble-Grandlieu qui impacte le tarif de vente à Clisson Sèvre Maine Agglo (CSMA) (nouvelle convention à effet au 01/01/2023) et à Vendée Eau
- D'une stabilité dans les volumes vendus à l'instar des prévisions d'achats d'eau en gros.

Globalement, les projections sur les prochaines années (2026-2029) ont ensuite été bâties sur une actualisation des prix de 2% et une stabilité des volumes vendus.



✓ **Recettes diverses**

Ces recettes représentent environ 5% des recettes réelles sur l'exercice 2024 et comprennent principalement :

- les indemnités antennes sur les réservoirs (32k€ au titre de 2024) : pour 2025 et les années suivantes, il est prévu une enveloppe de 50k€.
- les missions de contrôle sur les travaux dans les lotissements (50 k€ titrés en 2024). Il est prévu une recette à hauteur de 40k€ pour la période 2025 à 2029 prenant en compte une baisse de l'activité.
- La participation des tiers pour les travaux d'extension d'alimentation en eau potable : 780k€ pour 2025 avec une évolution annuelle de 2% jusqu'en 2029 conformément à l'évolution des dépenses pour ces travaux.
- les pénalités appliquées aux abonnés relatifs aux frais de relance pour impayés (165 k€ au titre de 2024) et aux délégataires conformément aux contrats de délégation de service public (940k€ titrés en 2024). Il est prévu une recette à hauteur de 400k€ pour 2025 et les exercices suivants.

⇒ **Intérêts de la dette :**

Il est rappelé que la reprise de la compétence distribution par CSMA a eu pour conséquence d'affecter 2 M€ d'annuités à cette collectivité, CSMA versant une contribution à atlantic'eau afin de rembourser cette part de dette jusqu'à son extinction.

Pour la période 2025 à 2029 et considérant une stabilité des taux d'intérêts pour les contrats à taux variables, le tableau ci-après présente les annuités que CSMA devra verser à atlantic'eau :

	2025	2026	2027	2028	2029
Intérêts des emprunts	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €	55 000 €
<i>Amortissements (investissement)</i>	<i>185 000 €</i>				
<i>Annuités prévisionnelles</i>	<i>240 000 €</i>				

3. EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'équilibre budgétaire est défini par le maintien de la capacité à investir, qui dépend elle-même de la capacité d'autofinancement et de la capacité d'endettement. Ces 3 capacités, interdépendantes, résultent des marges de manœuvre budgétaires définies annuellement et sur le moyen terme.

3.1. COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2024 ET RESULTATS

Bien que l'exercice budgétaire 2024 soit clos, certains éléments financiers importants liés notamment à l'exploitation du service (recettes de vente d'eau, rémunérations des exploitants) ne seront connus avec exactitude qu'en mai 2025 lors de la remise des rapports des délégataires.

3.1.1. SECTION D'EXPLOITATION ET SON RESULTAT PROVISoire

La section d'exploitation du compte administratif provisoire 2024 s'établit comme suit :

Les charges de fonctionnement devraient atteindre un taux de réalisation de 99% des montants inscrits au budget, opérations de rattachement comprises. Les produits devraient présenter un taux d'exécution au-delà des prévisions avec un taux estimé de 107% résultant principalement de régularisations de ventes d'eau antérieures non prévues au budget (3,6 M€) et d'une écriture de rattachement supplémentaire relative à la participation aux travaux de branchement (0,7 M€).

Le solde provisoire de la section d'exploitation, prévu initialement à hauteur de 12,4 M€, est revu à la hausse pour atteindre 17,9 M€, soit une augmentation de 5,5 M€. Cette évolution résulte dans le calcul prudentiel réalisé pour rattacher les produits à recevoir relatifs aux soldes de ventes d'eau aux abonnés.

CA 2024 prévisionnel SECTION EXPLOITATION			
Charges	Montant (en k€)	Produits	Montant (en k€)
Charges à caractère général	38 433	Ventes d'eau abonnés	53 680
Charges de personnel	2 573	Autres ventes d'eau	7 633
Intérêts d'emprunt	1 045	Travaux (branchements et extensions)	5 363
Autres charges	291	Autres produits d'exploitation	94
Charges exceptionnelles	971	Pénalités (abonnés et délégataires)	1 060
Valeur comptable actif cédé	519	Autres produits exceptionnels et financiers	574
Amortissements de l'actif	11 399	Amortissements des subventions	791
		Intégration branchements neufs	3 966
Sous-total	55 231	Sous-total	73 161
Résultat (excédent)	17 930	Résultat (déficit)	

3.1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT ET SON RESULTAT

La section d'investissement du compte administratif provisoire 2024 s'établit comme suit :

Les dépenses d'investissement devraient se réaliser à hauteur de 93% des montants votés au budget. Ce taux d'exécution, est en nette progression par rapport aux exercices précédents (74% en 2022, 53% en 2021 et 66% en 2020) exception faite de l'exercice 2023 (95%), l'avancement des principaux travaux s'étant exécuté conformément aux prévisions.

Les recettes d'investissement devraient atteindre un taux de réalisation de seulement 78% du fait du recours à un nouvel emprunt en décembre 2024 d'un montant de 17,4M€ pour financer les travaux structurants 2025. En effet, celui dispose d'une phase de mobilisation et les fonds devraient être débloqués en totalité à l'été 2025. En retraitant ce financement et hors excédent d'exploitation, le taux d'exécution s'élève à 96% et aurait pu être optimisé par la production de décomptes généraux définitifs pour certains travaux avant la clôture budgétaire dans l'optique de percevoir des soldes de subventions.

CA 2024 prévisionnel SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant (en k€)	Recettes	Montant (en k€)
Immobilisations incorporelles	78	Subventions d'investissement	230
Immobilisations corporelles	48	Report résultat d'exploitation n-1	11 528
Immobilisations en cours	36 518	Amortissements actif	11 919
Autres immobilisations financières	0	Opérations patrimoniales	4 334

Opération d'ordre de transfert entre sections	4 758	Immobilisations corporelles et immobilisations en cours	238
Opérations patrimoniales	4 334	Autres immobilisations financières	186
Emprunts et dettes	3 475		
Sous-total	49 211	Sous-total	28 434
Solde d'exécution (positif)		Solde d'exécution (négatif)	20 776
Pour information, solde d'exécution positif reporté de n-1			15 986

Les restes à réaliser au 31 décembre 2024 sont présentés en annexe 2.

3.1.3. RESULTATS CUMULES

Les résultats provisoires de l'exercice 2024 sont présentés ci-après :

Résultats d'exploitation provisoires 2024 :

	Pré CA 2024	CA 2023
Résultat d'exploitation annuel	17 930 259 €	11 527 794 €
Résultat reporté d'exploitation 002	0 €	0 €
Résultat exploitation final	17 930 259 €	11 527 794 €

Résultats d'investissement provisoires 2024 :

	Pré CA 2024	CA 2023
Résultat d'investissement annuel	- 20 776 768 €	-19 535 412 €
Résultat reporté d'investissement 001	15 985 623 €	35 512 679 €
Résultat investissement final	- 4 791 144 €	15 977 267 €

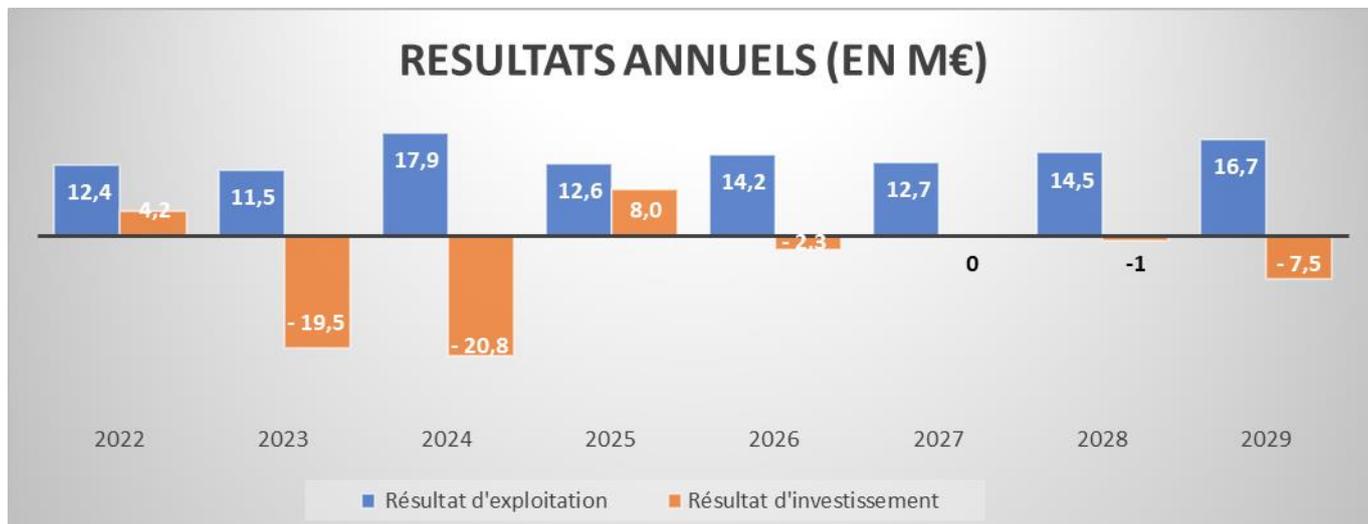
Le résultat consolidé prévisionnel de l'exercice 2024 est de 13 139 113,85 €.

3.2. PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2025-2029

3.2.1. RESULTATS ANNUELS D'EXERCICE

En section d'exploitation, les résultats d'exercice annuels sont excédentaires jusqu'en 2029. Des résultats obtenus en partie grâce à :

- Une augmentation des tarifs de vente d'eau amorcée depuis 2023.
- Une maîtrise des dotations aux amortissements.



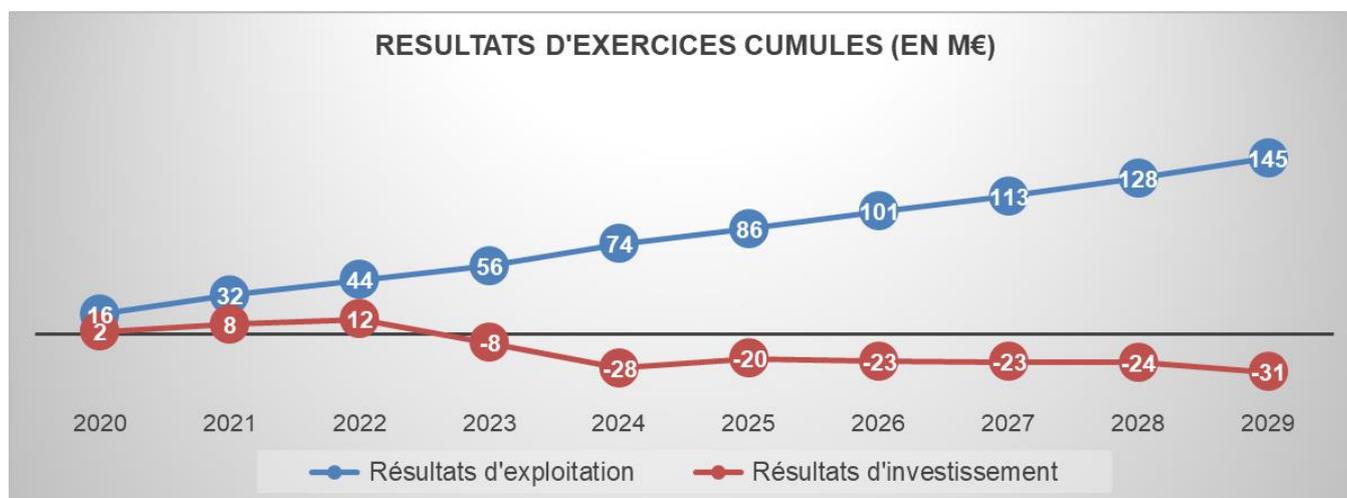
La hausse programmée du tarif de vente d'eau reste un élément indispensable à l'équilibre budgétaire, face à une évolution mécanique des dépenses de gestion, liée à l'inflation, aux révisions actuarielles des contrats d'exploitation et aux charges de personnel.

Cela étant, un résultat d'exploitation excédentaire n'exclut pas une nouvelle évolution du tarif de vente d'eau mais aussi et surtout un nouveau recours à l'emprunt si celui-ci ne permet plus de financer la totalité des investissements à venir ce qui est le cas dans la prospective financière 2025-2029 avec de nombreux projets d'investissement.

Les excédents d'exploitation qui ne sont pas conservés dans la section d'exploitation financent principalement le remboursement de la dette, le renouvellement et l'entretien des ouvrages de distribution et divers investissements exception faite du structurant.

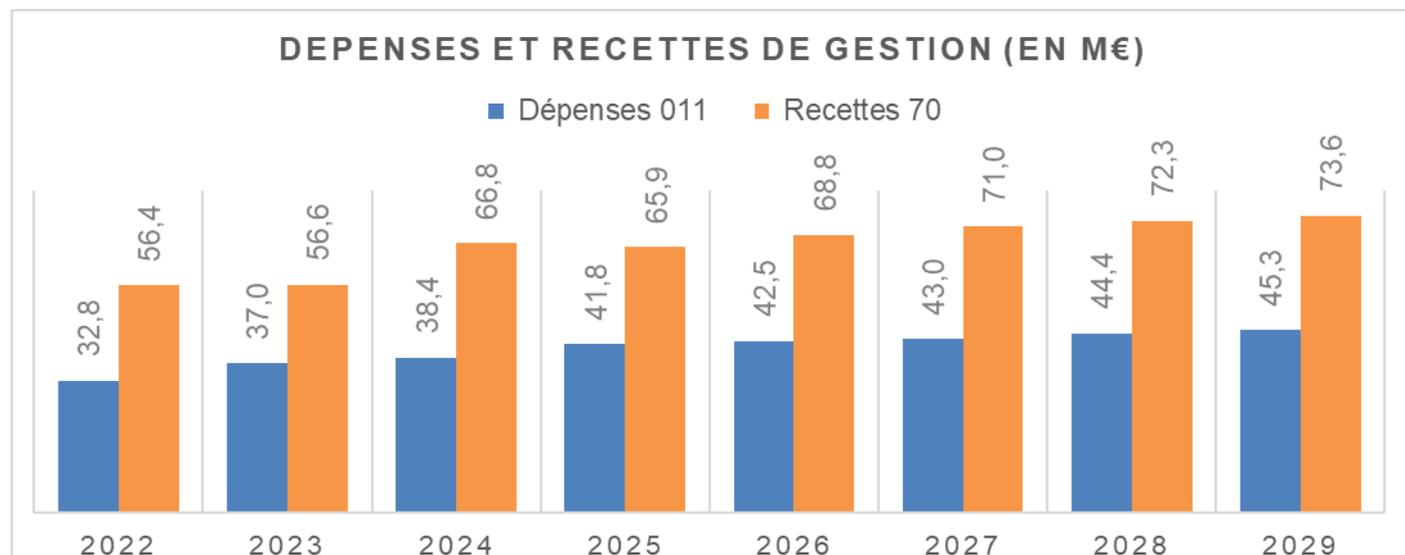
3.2.2. RESULTATS D'EXERCICES CUMULES

L'analyse graphique des résultats d'exercices cumulés montre la consommation linéaire des excédents cumulés d'exploitation, affectés systématiquement au financement des investissements n+1 sur la période considérée.



3.2.3. EQUILIBRE ANNUEL DE LA SECTION DE GESTION

Le graphique ci-dessous permet de contrôler année après année le niveau de recettes d'exploitation nécessaire pour assurer l'équilibre budgétaire de la section. Les hypothèses d'évolution du tarif de vente d'eau retenues garantissent l'équilibre de la section.



Avec les changements de contrats qui s'opèrent chaque année, occasionnant au passage de nouvelles modalités de calcul des coûts et des recettes, en lien avec les modes de gestion retenus et des achats d'eau désormais à la charge du maître d'ouvrage, il est essentiel de surveiller de près les recettes du chapitre 70 et les dépenses du chapitre 011.

3.3. EPARGNE

3.3.1. DEFINITIONS

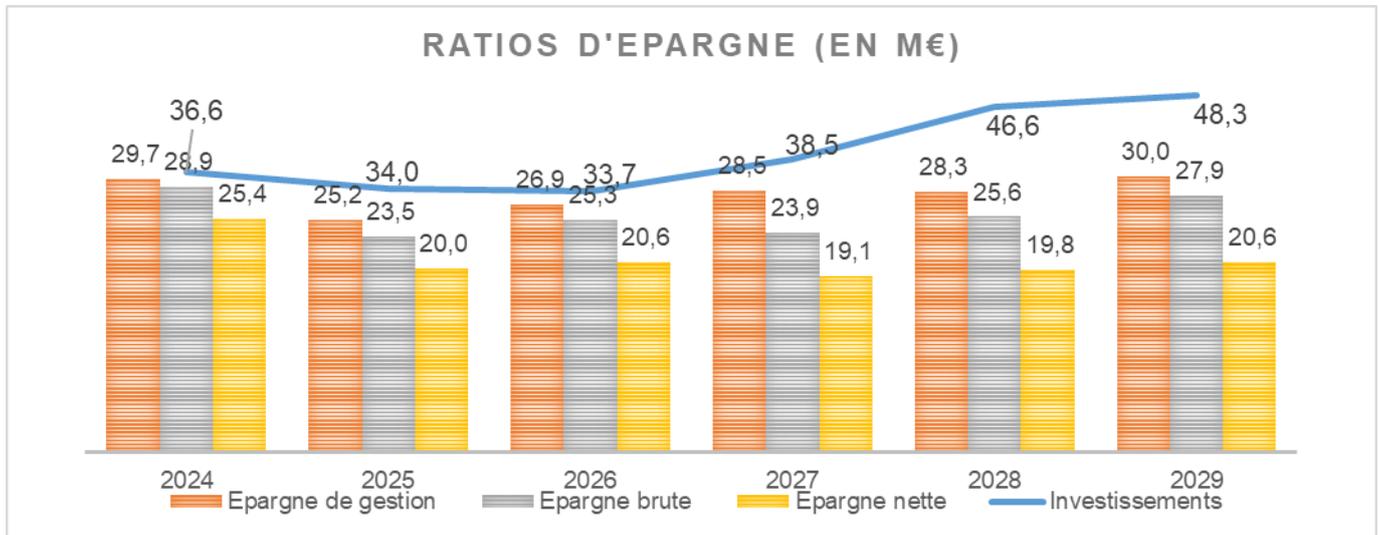
Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, autrement dit l'épargne de gestion sans les charges d'intérêts. Appelée aussi « autofinancement brut » ou « CAF brute », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement.

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette, ou épargne brute après déduction du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement brut après remboursement de la dette.

3.3.2. RATIOS D'ÉPARGNE

Les ratios d'épargne illustrent une certaine stabilité dans la gestion courante du syndicat mixte une épargne nette moyenne de 20,9 M€ sur la période illustrée. Cependant, le graphique ci-après démontre une épargne qui reste insuffisante pour financer l'intégralité des investissements prévus d'où le recours à l'emprunt sur cette période de prospective financière.



4. GESTION DE LA DETTE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

4.1. SUIVI DE LA DETTE

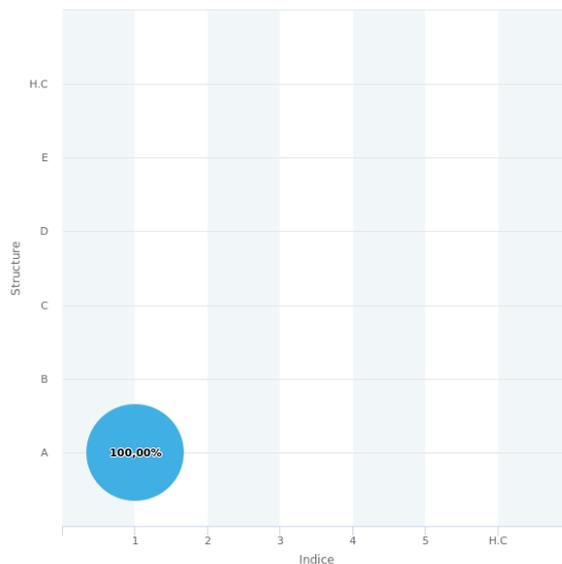
4.1.1. ENCOURS DE LA DETTE

⇒ **Stock de dette actuel**

Au 31 décembre 2024, la structure de la dette d'atlantic'eau est constituée d'un encours total d'emprunts de près de 28,7 M€, dont 17,2 M€ à taux fixe contre 11,5 M€ à taux variable. Le portefeuille actuel est constitué de 22 financements pour une durée de vie résiduelle moyenne de 8 ans et 8 mois.

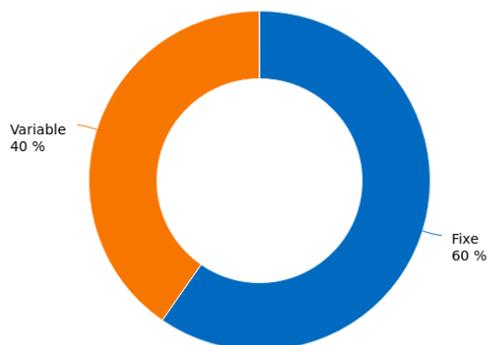
⇒ **La dette selon la charte de bonne conduite**

En termes de risque, tous les emprunts sont classés en A1 (taux fixes ou EURIBOR) soit la note de risque la plus faible. Aucun emprunt dit « toxique » ne figure dans la dette.

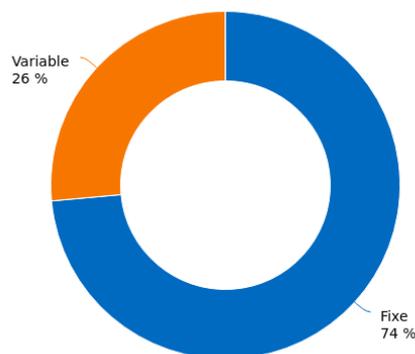


⇒ Répartition par type de taux

Au 31/12/2024



Dans 5 ans

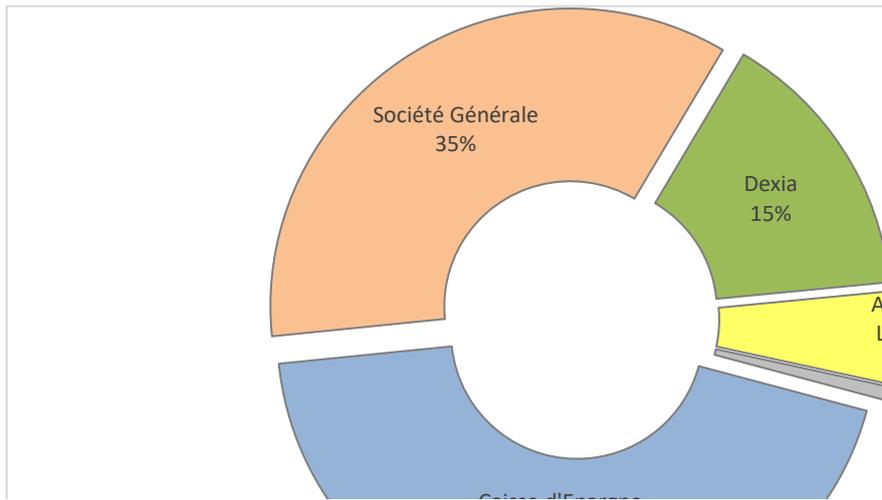


Etant donné la nature actuelle du portefeuille, et sous réserve de la souscription de nouveaux emprunts, le poids des emprunts à taux variable dans le portefeuille d'atlantic'eau reste maîtrisé notamment par le recours au nouvel emprunt pour financer les travaux structurants 2025 d'une enveloppe de 17,4M€ à taux fixe. Ce choix résulte de l'extinction progressive d'ici 2030 d'emprunts à taux fixe laissant les contrats à taux variable représenter la majorité du portefeuille de prêts du syndicat mixte. Avec ce nouveau contrat, la répartition taux fixe / taux variable est attendue à 75/25% dans un an et restera stable dans le temps.

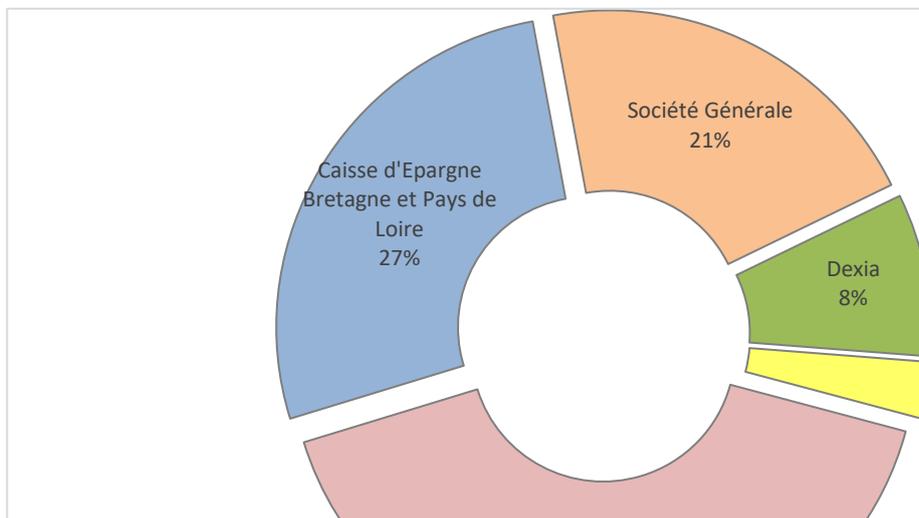
⇒ Répartition par organismes bancaires

Au 1^{er} janvier 2025, la dette d'Atlantic'eau est répartie entre 9 organismes. Comme en 2024, la Caisse d'Epargne (44%) et la Société Générale (35%) occupent une part très importante de l'encours de dette. Même si ces deux établissements bancaires ne couvrent que 35% des contrats d'emprunt, ces derniers représentent 79% de la dette du syndicat. Fin 2025, il est attendu que la Banque Populaire Grand Ouest devienne le prêteur principal avec la souscription du nouveau prêt fin 2024.

Au 1^{er} janvier 2025

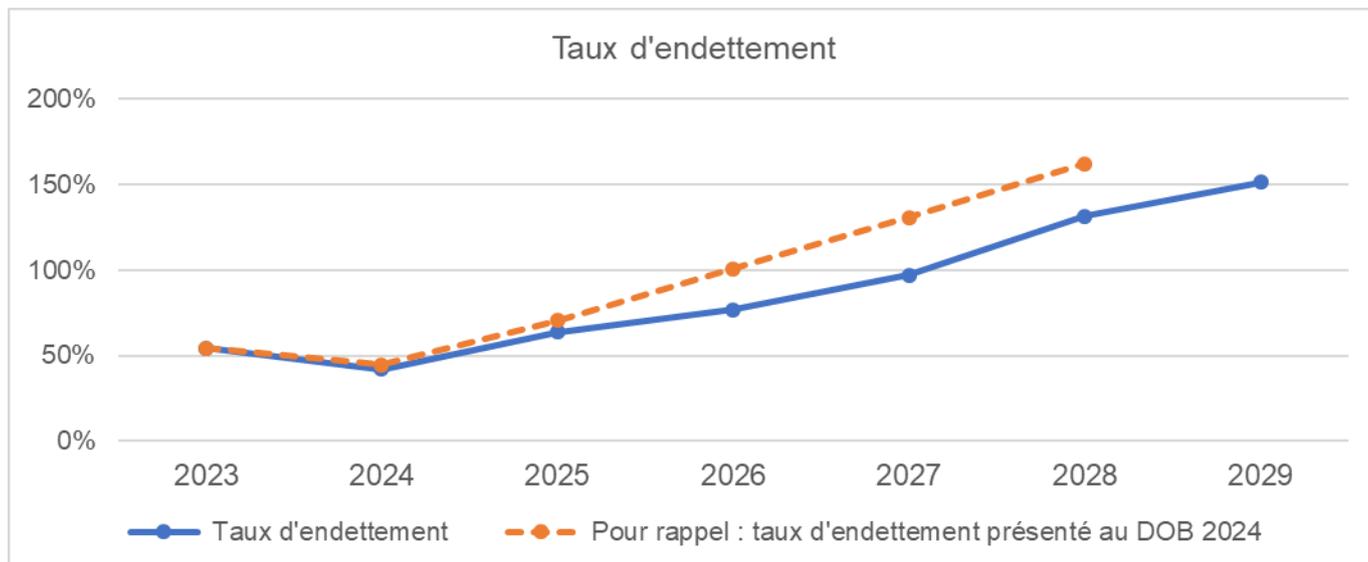


Au 31 décembre 2025



⇒ **Evolution du taux d'endettement**

Le taux de la dette se calcule en rapportant le montant des recettes réelles au montant total de l'encours de dette.

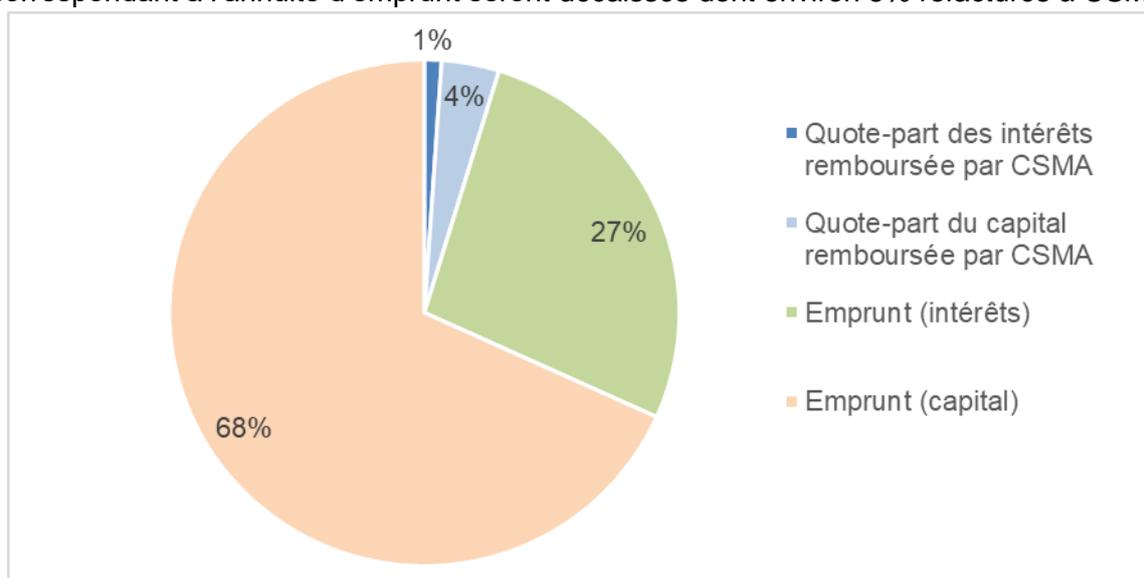


Le taux d'endettement, mesurant la charge de la dette du syndicat relativement à sa richesse (recettes réelles de fonctionnement), devrait s'établir à 64% en 2025. En 2024, le taux constaté s'élève à 42%. L'évolution observée en 2025 résulte d'un capital restant augmenté par la souscription d'un nouvel emprunt. L'augmentation du taux de dette jusqu'en 2029 découle du recours à de nouveaux emprunts afin de financer les investissements structurants sur la période.

⇒ Extinction de la dette

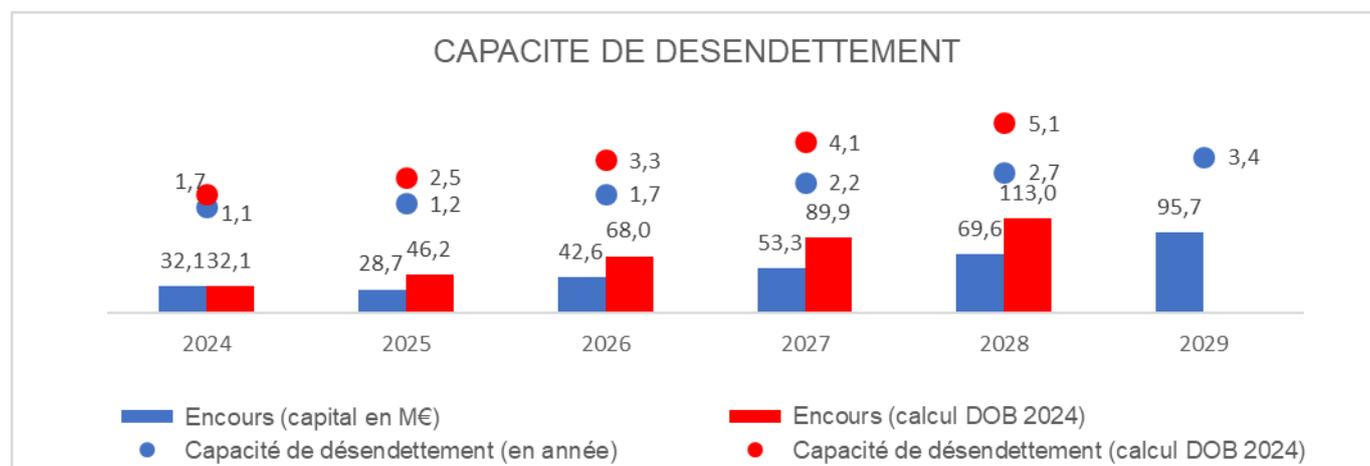
Sous réserve de nouveaux contrats d'emprunt et de remboursements anticipés, l'extinction de la dette aura lieu en 2040 (2037 en ne prenant en compte que les contrats en cours). Des contrats se solderont à partir de 2030 et ce jusqu'à l'extinction de la dette qui sera réactualisée lors de chaque modification du portefeuille emprunt.

Cas particulier CSMA : Il est rappelé que la reprise de la compétence distribution par CSMA a eu pour conséquence d'affecter 2 M€ d'annuités à cette collectivité (2022 à 2036), celle-ci versant une contribution à atlantic'eau afin de rembourser cette part de dette jusqu'à son extinction. Pour 2025, 4,8M€ correspondant à l'annuité d'emprunt seront décaissés dont environ 5% refacturés à CSMA.



4.1.2. CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement est le principal indicateur de solvabilité qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait au syndicat pour se désendetter totalement s'il y affectait l'intégralité de son épargne brute. Dans la mesure où atlantic'eau conserve une épargne brute importante dans sa prospective financière de 2025 à 2029, il verrait sa capacité de désendettement s'améliorer au fur et à mesure que son encours diminue pour les contrats existants. Cependant, le syndicat mixte s'engagera auprès d'organisme(s) bancaire(s) pour de nouveau recourir à des emprunts et la durée de désendettement va de facto s'accroître. Le recours à l'emprunt ayant déjà été identifié lors du DOB 2024, la présentation ci-après illustre un encours et une capacité de désendettement plus favorable qu'il y a un an. Cette situation est le fruit d'un travail de programmation des travaux afin de définir des projets réalisables dans le temps mais aussi en se fixant un plafond pour ne pas mettre en péril la situation financière d'atlantic'eau.



5. L'INVESTISSEMENT

5.1. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT STRUCTURANT

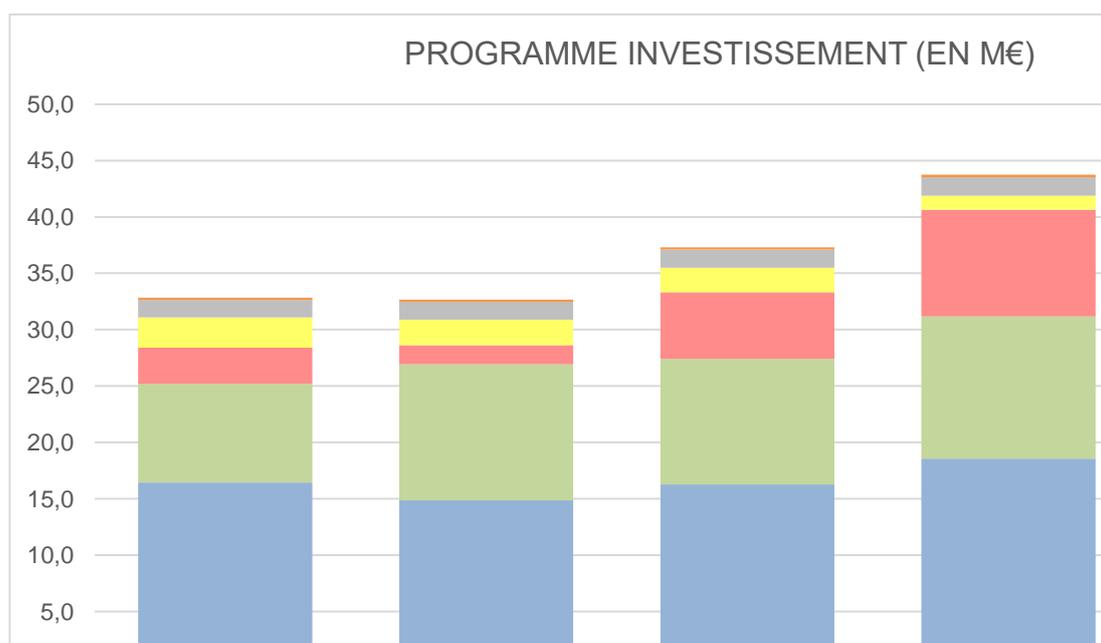
Le programme d'investissement sur la période 2025-2029 a été mis à jour. Il s'agit dans cette prospective d'une actualisation des opérations en cours dans le cadre de la gestion du patrimoine ainsi que de l'intégration de projets de travaux à venir. Le programme s'élève à près de 193 M€ soit 10 M€ de moins que la prospective financière précédente (estimation DOB 2024 : 203 M€ sur la période 2024-2028).

Avec un taux d'exécution de 100% pour la totalité des dépenses (fonctionnement et investissement) et des recettes à hauteur des prévisions, sans aides financières supplémentaires, le financement de ces travaux conduirait à recourir à de nouveaux emprunts à compter de l'exercice comptable 2026, après celui contracté récemment pour financer les travaux structurants 2025.

La synthèse du programme d'investissement s'établit comme suit :

	2025	2026	2027	2028	2029	Total	Moyenne annuelle
Renouvellement	16,4 M€	14,9 M€	16,3 M€	18,6 M€	19,3 M€	85,4 M€	17,1 M€

Réseau							
Structurant / Transport	8,8 M€	12,1 M€	11,1 M€	12,6 M€	15,7 M€	60,3 M€	12,1 M€
Production	3,2 M€	1,7 M€	5,9 M€	9,5 M€	7,9 M€	28,2 M€	5,6 M€
Ouvrages de distribution	2,7 M€	2,3 M€	2,2 M€	1,2 M€	1,4 M€	9,7 M€	1,9 M€
Travaux tiers	1,6 M€	1,6 M€	1,6 M€	1,7 M€	1,7 M€	8,1 M€	1,6 M€
Etudes générales	0,2 M€	1,0 M€	0,2 M€				
Total dépense	33,3 M€	32,7 M€	37,3 M€	43,7 M€	46,1 M€	192,9 M€	38,6 M€



5.1.1. ETAT D'ACTIF AU 31/12/2024

Après la reprise de la compétence « distribution » par CSMA au 1^{er} juillet 2022 qui a conduit à un transfert de l'actif d'Atlantic'eau à CSMA sur l'exercice 2023, atlantic'eau a connu en 2024 l'intégration de la commune de Saint-Sigismond, commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, après sa sortie du Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA). Cette opération, effective au 1^{er} janvier 2024, a nécessité un transfert d'actif du SEA vers atlantic'eau. A cet effet, les valeurs transférées sont présentées ci-dessous. Il est précisé qu'aucun emprunt et aucune subvention n'étaient affectés aux biens fléchés pour ce transfert.

- 229 211,25 € d'actif immobilisé (valeur nette comptable - VNC)

C/ 2111 - Terrains nus	512,05 €
C/ 2121 - Agencements et aménagements de terrains nus	0,00 €
C/ 21311 - Constructions bâtiments d'exploitation	1 250,35 €
C/ 21531 - Réseaux d'adduction d'eau	190 508,78 €
C/ 2154 - Matériel industriel	4 783,01 €
C/ 21561 - Service de distribution d'eau	22 454,39 €

C/ 2315- Immobilisations en cours - installations matériel et outillages techniques	9 702,67 €
---	------------

5.1.2. LES AIDES A L'INVESTISSEMENT DE L'ETAT ET DE L'AGENCE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Dotations de l'Etat – DSIL : l'Etat maintient son soutien financier aux projets d'investissement des collectivités territoriales notamment à travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local « DSIL ». Au vu des critères d'éligibilité, atlantic'eau a déposé deux demandes de subvention DSIL pour les opérations suivantes :

Feeder sous la Loire : 2 ^{ème} partie de la 1 ^{ère} première phase – canalisation en traversée de Loire	Subvention accordée en 2024 : 500 k€
Feeder sous la Loire : 2 ^{ème} phase – feeder nord et sud Loire / réservoir Couëron	Demande déposée et dossier en cours d'instruction (coût de l'opération 16M€)

Pour rappel, atlantic'eau avait également fait une demande (sollicitation accordée début 2023) pour la première phase des travaux

Feeder sous la Loire : 1 ^{ère} partie de la 1 ^{ère} première phase forage sous la Loire	Subvention : 500 k€
---	---------------------

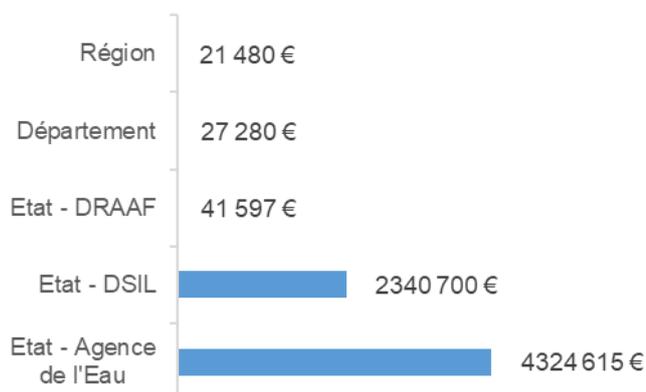
Aides financières Agence de l'eau : les aides financières de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sont apportées dans le cadre des objectifs fixés au 11^{ème} programme révisé (2022 à 2024). Les aides financières qui seront sollicitées dans le cadre du 12^{ème} programme n'ont pas été incluses dans la prospective financière, seuls les dossiers ayant bénéficié d'une attribution d'aide sont intégrés.

Dans les domaines d'intervention d'atlantic'eau, son soutien financier se limite aux périmètres de protection de captage (PPC), aux études d'amélioration des usines de production, aux priorités sanitaires des équipements, à la campagne de lutte contre les CVM (Chlorures de Vinyle Monomère), à la gestion patrimoniale des réseaux de distribution avec pour toile de fond les économies d'eau. L'agence accompagne prioritairement les projets classés en zone de revitalisation rurale (ZRR).

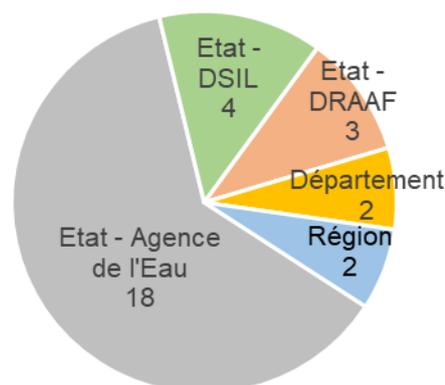
L'agence s'est également vu confier la gestion des fonds Plan France Relance pour la sécurisation des infrastructures et des réseaux d'eau potable.

Pour rappel, un état des subventions non soldées au 31 décembre 2024 détaillant les deux graphiques ci-après est présenté en annexe 3.

REPARTITION DES AIDES ATTRIBUEES PAR FINANCEUR



NOMBRE DE PROJETS SUBVENTIONNES PAR FINANCEUR



5.2. PROGRAMMATION PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS

5.2.1. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PRODUCTION

Le montant des travaux sur les usines de production est estimé à 28,2 M€ sur 5 ans (DOB 2023 : 29,8 M€ sur 2024-2028).

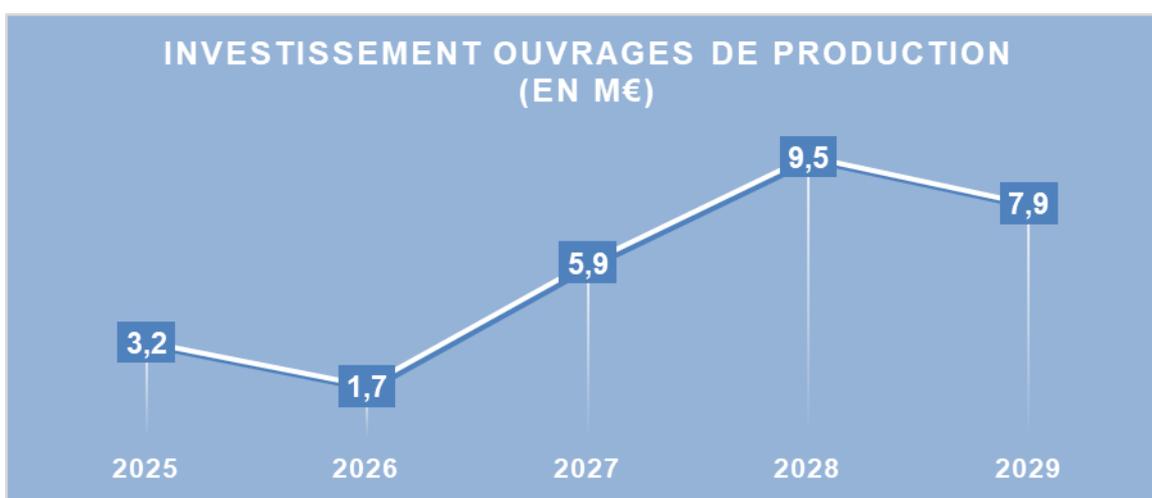
Les principales composantes de cette enveloppe sur l'exercice 2025 et les projections sur les années à venir relatives à la production sont les suivantes :

Localisation	2025	2026	2027	2028	2029
Usine de Freigné		50 k€	50 k€	500 k€	400 k€
Usine d'Ancenis	450 k€	50 k€	50 k€	250 k€	500 k€
TOTAL Région d'Ancenis	450 k€	100 k€	100 k€	750 k€	900 k€
Usine de Saffré	650 k€	100 k€	1 000 k€	1 788 k€	
Usine de Nort-sur-Erdre	100 k€	100 k€	650 k€	750 k€	
Usine de Mazerolles	500 k€	1 000 k€	500 k€		
TOTAL Région de Nort/Erdre	1 250 k€	1 200 k€	2 150 k€	2 538 k€	0 k€
Usine de Sion les Mines			150 k€	1 850 k€	
TOTAL Pays de la Mée	0 k€	0 k€	150 k€	1 850 k€	0 k€
Usine Trigodet	50 k€	150 k€			
Usine de Missillac			200 k€	150 k€	
Usine Massérac	1 248 k€			50 k€	
TOTAL Pontchâteau / Guémené-Penfao	998 k€	450 k€	200 k€	200 k€	0 k€
Usine Frossay		50 k€	300 k€	150 k€	
TOTAL CC Sud Estuaire	0 k€	50 k€	300 k€	150 k€	0 k€
Usine des Gâtineaux	200 k€	200 k€	3 000 k€	4 000 k€	7 000 k€

TOTAL Val Saint Martin	200 k€	200 k€	3 000 k€	4 000 k€	7 000 k€
Total général	3 198 k€	1 700 k€	5 900 k€	9 488 k€	7 900 k€

Le plan pluriannuel d'investissement présenté en annexe 4a détaille les actions en cours et à venir permettant notamment d'identifier l'optimisation du traitement de l'eau (prospective 2025-2035).

Il est à noter que, pour l'opération de réhabilitation de l'usine de Nort-sur-Erdre, atlantic'eau compte engager un traitement des nitrates nécessitant la mobilisation d'une enveloppe de 1,5M€ sur la période 2026-2028. L'objectif sur ce secteur est de pouvoir distribuer en permanence une eau au niveau guide en nitrates, soit 25 mg/l.



5.2.2. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT TRANSPORT ET INTERCONNEXIONS

➤ Travaux structurants (transport et distribution)

Les travaux structurants sur les ouvrages de transport et de distribution ainsi que leur programmation sont présentés dans le tableau en annexe 4b.

➤ Diversifier les approvisionnements à partir de nouvelles ressources :

Depuis longtemps, atlantic'eau maintient et protège ses sites de production, tout en menant une politique de recherche de nouvelles ressources. Les études se poursuivent en vue notamment d'exploiter le site du Claray à Sion-les-Mines (Pays de la Mée) en 2026. La mise en exploitation de nouvelles ressources nécessitera un renforcement du réseau de distribution et des interconnexions afin de sécuriser l'alimentation en eau du territoire.

➤ Poursuivre l'effort d'investissement sur le transport et les interconnexions

Des travaux majeurs de sécurisation sont déjà menés par atlantic'eau à travers des projets tels l'interconnexion entre les réseaux de transport nord Loire (axe Nantes-Carene) et sud Loire. Une première phase – forage et canalisation - a été réalisée pour un montant de 10 M€. L'opération s'est poursuivie en 2024 (deuxième phase – feeder et réservoir) et devrait s'achever fin 2025 pour un montant initial prévisionnel de 16M€. Plus précisément, cette seconde phase de travaux consiste à poser une

canalisation DN 600mm entre Vigneux-de-Bretagne et Rouans et à construire un réservoir au sol situé sur la commune de Couëron. Le coût total de cette autorisation de programme est estimé à 28M€.

Le doublement de la canalisation DN 800mm entre l'usine de Basse Goulaine et le réservoir des Pégers à Vertou (estimation : 17 M€) devrait commencer au premier trimestre 2026 avec un versement de l'avance fin 2025.

Le Plan Pluriannuel d'investissements d'atlantique'eau identifie les autres investissements à réaliser en vue de la sécurisation de l'approvisionnement. La plupart des crédits budgétaires prévus résultent des études en cours ou à engager en 2025 avec pas moins de 60M€ de crédits (hors subvention) affectés sur la période 2025-2029 à ces opérations.

La réalisation de ces opérations est liée à des contraintes règlementaires. Un effort particulier est donc consacré pour anticiper toutes les autorisations règlementaires nécessaires afin de garantir autant que possible le respect du calendrier prévisionnel de réalisation.

- **Principales évolutions par rapport au DOB 2024 :**

Secteur Sud-Ouest :

- Ajustement des opérations présentées au DOB 2024 :

. Liaison Vigneux-Rouans (La Garenne) 27 M€ : compte-tenu de l'avancée du projet, l'enveloppe est révisée à hauteur de 28 M€ (pour rappel : 1 M€ de subvention DSIL pour la première phase : forage et canalisation + demande en cours pour la seconde phase : feeders + réservoir)

Secteur Sud-Est:

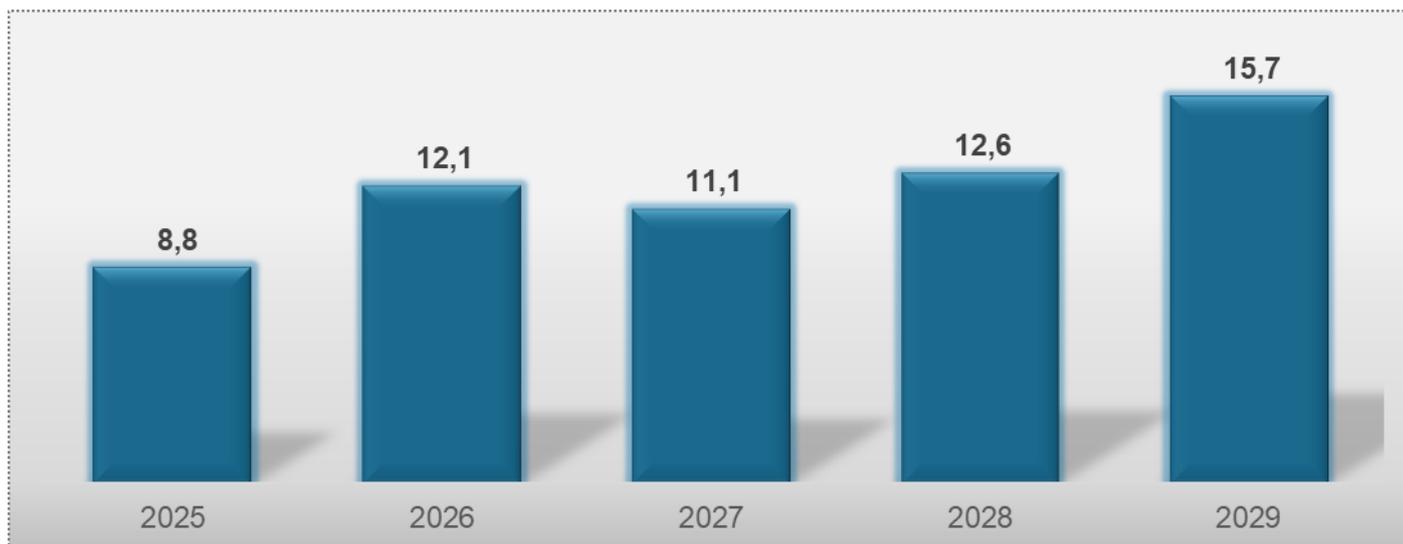
- Ajout de plusieurs opérations de renforcement avec construction de réservoir :

. Renforcement de l'alimentation de Montbert, Vieillevigne, de la branche vers Machecoul, renforcements entre Basse-Goulaine et le Loroux-Bottereau et entre la Haye-Fouassière et Le Pallet : 5,2 M€ sur la période 2025-2029 et 20,8 M€ à compter de 2030 et après.

. Réservoirs au sol au Loroux-Bottereau (2 M€) et à la Haye-Fouassière (5,2 M€) avec des études qui devraient être respectivement lancées en 2026 et en 2028.

Secteur Nort-sur-Erdre / Pont-Château Guémené / Pays de la Mée & Ancenis (20,8M€)

Aucune modification n'est apportée sur ces territoires.



La moyenne annuelle des travaux de transport est de l'ordre de 12,1M€ soit 0,9M€ de moins seulement qu'au DOB 2024 pour la période budgétaire 2024-2028 ce qui démontre la volonté d'atlantic'eau à mobiliser des crédits pour des travaux de sécurisation.

5.2.3. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DISTRIBUTION

L'analyse technico-financière menée par atlantic'eau sur le renouvellement de son réseau et ses ouvrages de distribution conduit au Plan Prévisionnel d'Investissement suivant :

➤ Programme annuel (renouvellement réseau)

Une étude patrimoniale a été réalisée fin 2016 afin d'estimer les besoins en renouvellement et fait l'objet d'une réactualisation régulière.

A partir des données disponibles sur les SIG des exploitants, des prix constatés lors des derniers appels d'offres et selon les hypothèses prises, les besoins en renouvellement ont été estimés comme suit :

2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
16,4 M€	14,9 M€	16,3M€	18,5M€	19,3M€	85,7M€

Le plan pluriannuel de travaux sur les réseaux de distribution pour la période 2025 à 2029 est présenté en annexe 4c.

Par ailleurs, une participation financière est réclamée à des tiers (particuliers, communes) pour des extensions de réseau ou la desserte de lotissements. Ces participations ne couvrent pas la totalité du coût des travaux et études, atlantic'eau prenant en charge 40% de la dépense environ.

Le montant des participations (montants prévisionnels 2025-2029 inclus dans les recettes diverses du point 2.2.1) relatives aux travaux pour compte de tiers a donné lieu à l'émission de titres de recettes suivants pour les exercices précédents :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
926 k€	613 k€	1 010 k€	971 k€	1 128 k€	690 k€

➤ **Programme annuel : entretien des ouvrages**

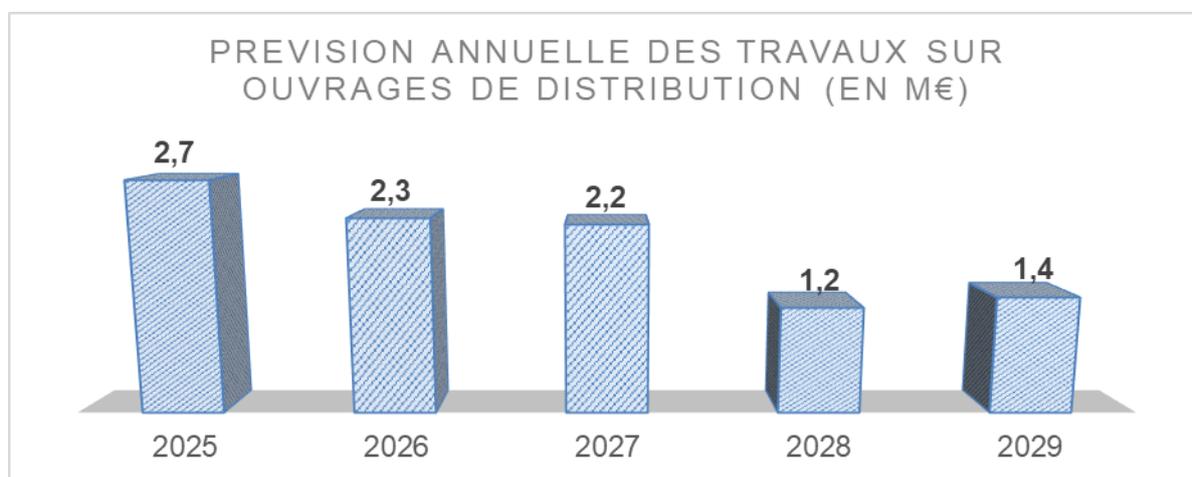
L'entretien des ouvrages de distribution fait également l'objet d'un plan de réhabilitation à raison d'une moyenne de 4 ouvrages par an et est présenté en annexe 4d.

Ces travaux, chiffrés à 4,6M€ sur la période 2024-2028 lors du DOB 2024, ont été portés à 9,7 M€ sur la période 2025 à 2029.

En 2025, il est prévu de réaliser et finaliser les travaux sur les réservoirs et bâches suivants : rénovation à Châteaubriant (bâche de Béré : 1 000 k€), à Blain (645 k€), à Paulx (bâche : 252 k€)

Il est également prévu de démarrer les travaux de rénovation des châteaux d'eau de Crossac (38k€) et de Fay de Bretagne (308 k€).

Une démolition est inscrite en prévision budgétaire 2025 et concerne le château d'eau de Vallons-de-l'Erdre (230 k€).



5.2.4. LES AUTRES INVESTISSEMENTS

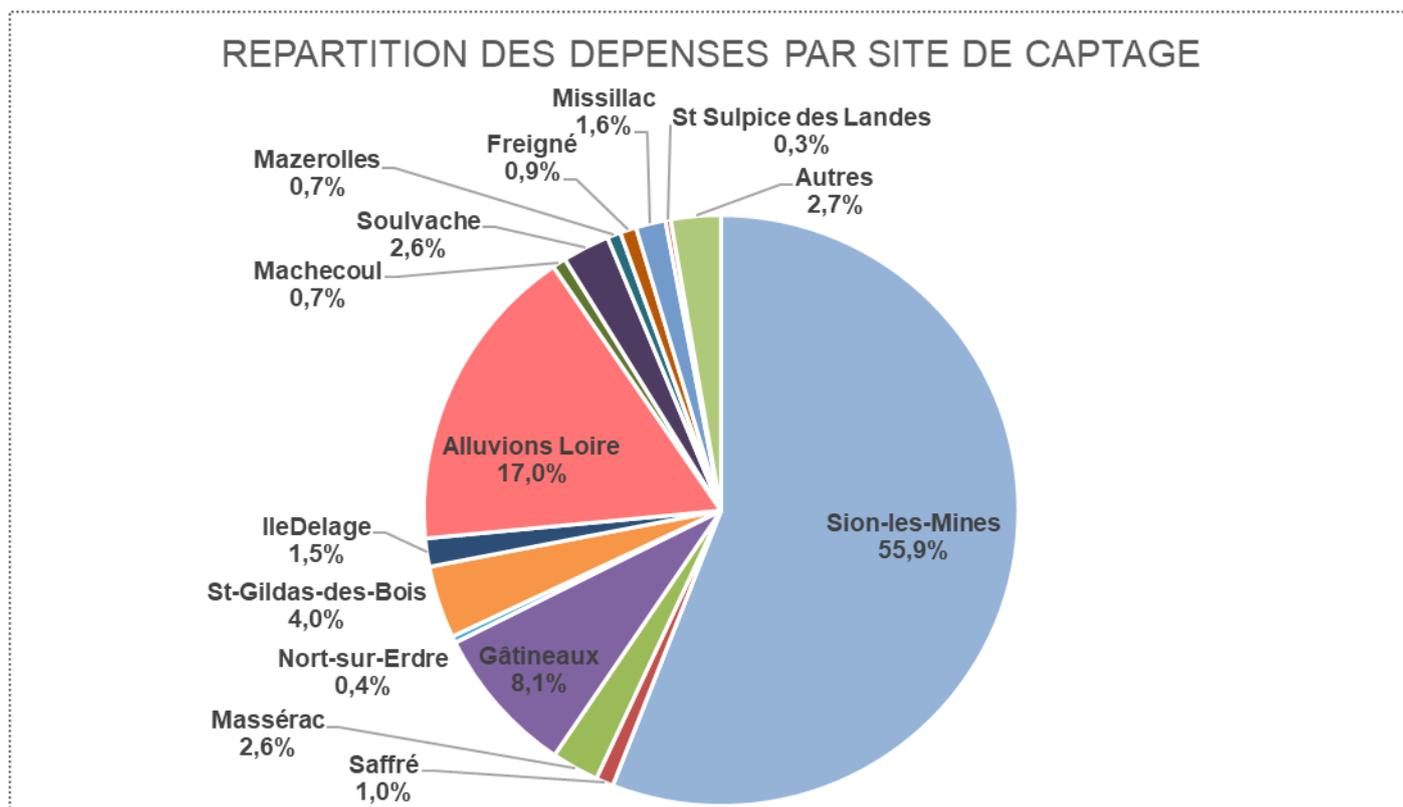
➤ **Gestion de la ressource en eau :**

Afin de maintenir sa politique ambitieuse de protection de la ressource, atlantic'eau prévoit de mobiliser pas moins de 6,8 M€ sur la période 2025-2029 en complément de 8,4 M€ de dépenses de fonctionnement :

- Gestion des ouvrages de production : 1 080 k€
- Diagnostic / réhabilitation et régénération d'ouvrages / nouvel ouvrage (Moe 100k€ - Freigné 60k€ - Massérac 70k€ – Mazerolles 20k€ - Missillac 10k€ - Nort 25k€- Saffré 65k€ – Soulvache 160k€ - Sion 230k€ - St Gildas 235k€ et 35 k€ - Soulvache 15 k€ - St Sulpice 20k€ - divers 35k€)
 - Les études ou suivi « hydrogéologiques » (Mazerolles – Sion-les-Mines) : 60 k€
 - Les recherches en eau : 1 410 k€
- Les recherches en eau (carrières 50k€ - Ile Delage 100k€ – alluvions Loire 1 155k€ / Missillac 100k€)

○ Les travaux associés : 4 260 k€

- Gestion de la décharge à Sion-les-Mines : 3 550 k€
- Travaux dans les périmètres de protection immédiats des étangs des Gâtineaux et du Gros Caillou : 5 k€
- Travaux de clôture sur les périmètres de protection immédiats (Massérac 80 k€ - Machecoul 50 k€) : 130 k€
- Piézomètres (Massérac) : 25 k€
- Bassins de rétentions / franchissement des cours d'eau par les routes – BV des Gâtineaux – Maîtrise d'œuvre et travaux : 550 k€



Enfin, il est rappelé que ces estimations doivent régulièrement faire l'objet d'une régularisation du fait notamment des incertitudes liées au calendrier de procédures administratives très lourdes. Elles seront susceptibles d'évoluer selon les mesures de protection des ressources en eau retenues.

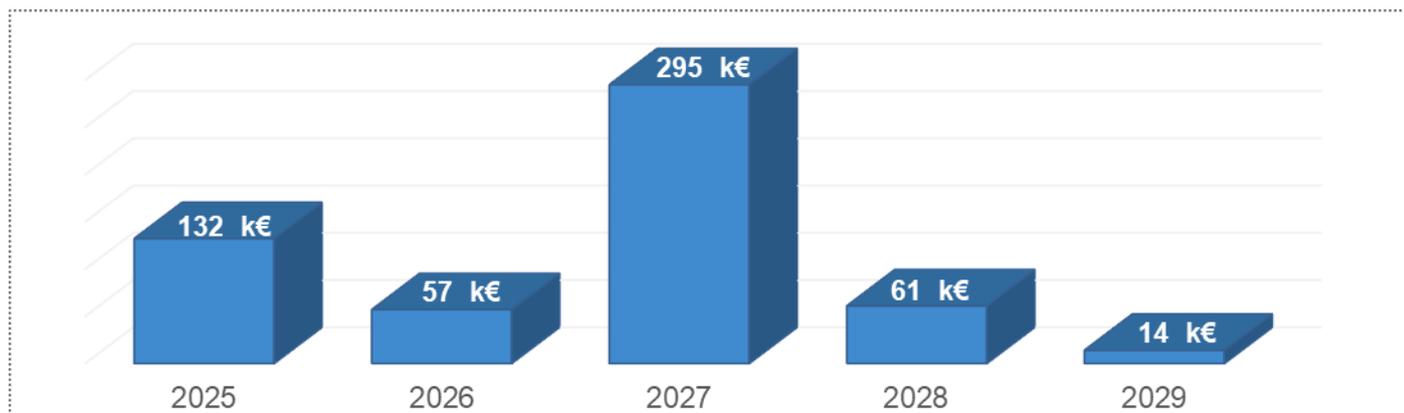
➤ **PCRS image et PCRS vecteur**

Atlantic'eau poursuit sa collaboration avec Territoire d'Energie 44 dans le domaine numérique à travers le projet L.A GEO DATA : mise à jour du PCRS Image et acquisition du PCRS Vecteur. Comme le stipule la convention d'indivision entre les deux parties, les dépenses sont réparties équitablement.

Les dépenses du PCRS image à la charge d'atlantic'eau sont de l'ordre de 350 k€ pour l'exercice 2025 et celles inhérentes au lancement du PCRS vecteur sont à hauteur de 1,2 M€ étalées sur la durée du marché, à savoir de 2024 à 2026. Pour ces deux projets, il est attendu des participations financières à hauteur de 80% des dépenses environ.

➤ **Autres investissements**

Les autres investissements comprennent principalement le mobilier, le matériel informatique, le renouvellement du parc automobile et l'acquisition de terrains.



La forte progression des crédits de paiement constatés sur 2027 résulte de l'acquisition d'une parcelle à Ancenis pour environ 273 k€ dans l'optique de la construction de la nouvelle usine de production. Exception faite de cette dépense occasionnelle, l'enveloppe budgétaire prévisionnelle 2025 demeure plus conséquente que les autres exercices en raison du renouvellement des serveurs informatiques et des licences associées (80 k€).

CONCLUSION

La prospective financière sur la période 2025 à 2029 illustrant l'ensemble des indicateurs financiers cités dans ce rapport d'orientation budgétaire est présentée en annexe 5.

Avec l'évolution votée du tarif de vente d'eau pour l'année 2025 et les prévisions pour les années suivantes, le financement des investissements prévus sur la période 2025-2029 peut être assuré par un prélèvement sur la section d'exploitation (auto-financement) et complété par le recours à des emprunts dans le but de financer les travaux structurants (usines de production, réservoirs et réseaux de transport).

Il est à noter que l'engagement des nouvelles opérations principales d'investissement fera l'objet d'AP/CP conformément aux conditions inscrites dans le règlement budgétaire et financier du syndicat approuvé lors du comité syndical du 24 novembre 2023.